

Délibération du Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Le Havre Normandie ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie

Délibération n°2968/2026/CR Domaine : Compte-rendu

Le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie réuni en formation plénière le 12/03/2026 délibère sur :

Article 1:

Le Conseil d'administration est réuni afin de se prononcer sur l'approbation des comptes rendus des séances des 13 novembre et 11 décembre 2025.

Article 2:

Le Conseil d'administration approuve les comptes rendus des séances susmentionnées.

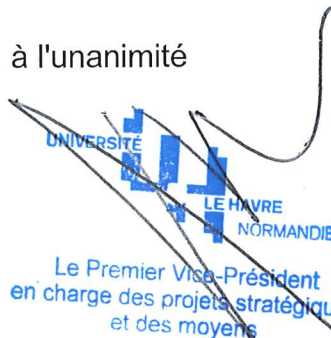
Article 3:

Les comptes-rendus sont annexés à la présente délibération.

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

Adoption à l'unanimité


UNIVERSITÉ
LE HAVRE
NORMANDIE
Le Premier Vice-Président
en charge des projets stratégiques
et des moyens
Jean-Noël CASTORIO

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le 13 novembre 2025

Étaient présents : AFIOUNI Nada, AMMAMI Mohamed Tahar, BARAKAT Georges, BENTO DA COSTA Lucas, BERTRAND Gaëlle, BRUMENT Christel, CORSON Nathalie, DE VRIÈSE Muriel, DUCROT Arnaud, DYCK Vinayagamourthy, KHARMICH Zouhair, LAGES DOS SANTOS Pedro, LANGLOIS Emeline, LEDUC Damien, LEQUEUX Paul, MARIN François, MARTIN Cyan, MICHEL Emie, PIVRON Mickaël, ROY Jean-Marc, VERZELLONI Chrystèle.

Étaient excusés : BARENTON-GUILLAS Julie, BARON Marie-Laure, BARON Nicolas, BARREY Yoann, CHEVÉ Morgane, DUPUIS Laura, GUEROUT Christelle, ISMAEL NOURDINE Abdallah, LAVENU Nathan, LE LUYER Mathilde, LEVARAY Marie, PESQUET Nathan, PREVEL Julien, SAINT MARTIN Florent, SCHNEIDER Ioan, SNOCC Fabien, TAIBI Saïd.

Assistaient en tant qu'invités : CASTORIO Jean-Noël, CHEVALLEREAU Yann, DUFLO Hugues, FRANKLIN Hervé, JAMBU Jérôme, LEFEBVRE Dimitri, LE LUYER Juliette, LEPINE Matthias, MICHEL Nolan, PELLOIN Tanneguy, POULAIN Mathilde, VERDURE Luc.

ORDRE DU JOUR

Informations du Président

Politique générale

. Schéma directeur de la vie étudiante 2026-2029

Gestion des ressources humaines

. Campagne d'emplois 2026 – profilage

Elections et désignations

. Désignation de membres du conseil d'administration pour siéger au sein des comités, commissions et conseils – conformément au règlement intérieur de l'université

Statuts

. Conventions

Offre de formation et vie universitaire

. Projets étudiants

Secrétaire de séance : Damien LEDUC

Procurations :

- Morgane CHEVE à Zouhair KHARMICH
- Saïd TAIBI à Mohamed AMMAMI
- Fabien SNOCC à Emeline LANGLOIS
- Yoan SCHNEIDER à Arnaud DUCROT
- Marie-Laure BARON à Nada AFIOUNI

- Vina DICK à Chrystèle VERZELLONI
- Julien PREVEL à Christel BRUMENT
- Yoann BARRET à Mickaël PIVRON
- Florent SAINT-MARTIN à Muriel DE VRIESE
- Julie BARENTON-GUILLAS à Pedro LAGES DOS SANTOS
- Mathilde LE LUYER à Jean-Marc ROY

Des informations seront données par le Président au gré des points abordés au cours de la séance.

Politique générale Schéma directeur de la vie étudiante 2026-2029

Présentation est faite par le vice-président en charge de la vie étudiante : **Luc VERDURE**.

Issu du SRESRI (schéma régional d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) et du schéma directeur de la vie étudiante de la COMUE, le schéma directeur de l'ULHN est une déclinaison locale, adapté à l'établissement. A l'étude depuis un peu plus d'un an, les premières idées ont émergé de la réunion mensuelle « vie de campus » entre les différents services de l'université. La consultation des étudiants a été très importante. Elle s'est faite notamment lors des assises de la vie étudiante des 2 dernières années. Les associations étudiantes ont été consultées lors de la commission « vie de campus et CVEC » - commission qui traite de l'attribution des projets étudiants et dans sa globalité de l'utilisation des fonds de la CVEC. Sans sous-commission définie pour traiter de ce sujet et rendre ce travail, la commission de la pédagogie (issue de la CFVU) a été associée et élargie à tous les membres de la CFVU qui souhaitent y participer. Ce groupe s'est réuni 4 ou 5 fois et a abouti à la version du schéma directeur présentée ce jour.

Le schéma directeur est composé de 3 axes stratégiques. Le premier est l'expérience étudiante ULHN liée au bien-être et à l'émancipation de l'étudiant. Le deuxième concerne l'inclusion et la lutte contre les discriminations et le troisième axe a pour but la démocratie étudiante donc faire des étudiants une partie prenante des projets et de la gouvernance de l'établissement avec un certain nombre d'actions. Chacun des 3 axes stratégiques est décomposé en mesures qui elles-mêmes sont décomposées en actions plus précises.

Les mesures de l'axe 1 sont l'accueil sur le campus et le territoire. La deuxième mesure concerne le fait de repenser les espaces sur le campus. Le troisième concerne la santé physique et mentale des étudiants ; le quatrième, l'ouverture d'esprit et le cinquième, l'apprentissage, l'autonomie et le fait de penser à l'après. Sans détailler toutes les actions, il cite l'exemple « penser les espaces pour bien vivre son campus ». Une des actions va être de finaliser les aménagements de la MdE.

Dans le deuxième axe stratégique « inclusion et lutte contre les discriminations », on a la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations. Figure aussi le schéma directeur du handicap (voté depuis 2 ans) dont il faut déployer les actions destinées aux étudiants. La troisième mesure est la lutte contre la précarité et l'isolement.

Le troisième axe stratégique « démocratie étudiante » est décomposé en 3 mesures : permettre aux étudiants d'être force de propositions ; accompagner les associations étudiantes ; favoriser et valoriser l'engagement étudiant. Pour exemple sur cette dernière mesure, on retrouve le fait de pérenniser le DU Engagement Etudiant et d'améliorer sa visibilité notamment le principe de bonification.

Déployé sur 5 ans, la CFVU fera une présentation annuelle de ce schéma directeur pour faire connaître l'avancée de chacune des actions et mesures.

Des actions à plus court terme n'ont pas été incluses dans le schéma directeur et seront suivies en commission « vie de campus » et CVEC.

Il existe des indicateurs qui permettent de suivre la mise en place des actions et leur évolution. Ils peuvent être regroupés en macro-indicateurs comme par exemple le « nombre d'étudiants » qui apparaît à différents endroits du tableau présenté : dans l'action 1.1 ce sont les étudiants ambassadeurs ; dans l'action 3.3 ce sont les étudiants relais santé ...

L'opérationnalité des actions doit être guidée par les débats dans les différents temps et espaces de la vie universitaire de l'établissement. **Le Président** précise que le vote d'un schéma directeur ne fige pas des actions mais des intentions et les grands axes qui vont encadrer les actions de la vie étudiante. Il ne faut pas s'interdire de faire bouger tout cela en fonction des moyens mais aussi des envies, de l'évolution du contexte « campus » ; des projets qui remontent des étudiants. Ce schéma doit être vivant même dans le contexte rigide actuel. La vie étudiante et la vie de campus sont d'abord une vision locale et une déclinaison de ce que nous voulons faire de notre campus au quotidien.

Pour répondre à **Christel BRUMENT** qui interroge sur ce que sont les « besoins spécifiques » concernant les étudiants en situation de handicap et comment sont-ils pris en charge ? **Luc VERDURE** fait référence au PAESH (plan d'accompagnement des étudiants en situation de handicap) ; **le Président** précisant que « situation de handicap » était suffisant et que « à besoins spécifiques » n'était peut-être pas utile.

Cyan MARTIN, élu sur la liste de l'Union Etudiante contre l'extrême droite et la précarité, pour une université écolo, inclusive et solidaire nouvellement nommé au CA, remercie l'ensemble des participants à la réflexion sur le nouveau schéma directeur de la vie étudiante. Son syndicat regrette de n'avoir pu y participer étant une nouvelle union étudiante créée au Havre. Il souhaite néanmoins partager aujourd'hui la lecture de son syndicat sur ce document et clarifier la position qu'il défend. D'abord, son syndicat salue le travail réalisé sur la santé étudiante (développement du pôle santé et renforcement de l'offre de soins notamment sur le site Frissard). Il constate un effort en matière de communication et d'accueil (signalétique) notamment envers l'IUT dont les étudiants se sentent parfois en marge de la communauté universitaire. Le projet de guide étudiant multilingue et la création de permanences d'accompagnement apparaissent indispensables au regard des nombreuses sollicitations reçues depuis la rentrée. Plus concrètement, il salue les avancées en matière d'alimentation ; sujet qui figure parmi les priorités syndicales. Plusieurs de leurs propositions pourront venir compléter les objectifs du schéma directeur notamment l'idée d'un déchelonnage des sorties de cours à midi afin de fluidifier l'accès à la restauration universitaire. Il faut aller plus loin sur certains sujets essentiels notamment la discrimination, les VSS ainsi que le handicap. Sur ces enjeux, il plaide pour la mise en place de formations obligatoires et en présentiel pour l'ensemble des étudiants ; enseignants et personnels. Enfin, il (le syndicat) souhaite rappeler que l'université doit être avant tout un lieu d'émancipation. Si la professionnalisation fait partie de ses missions, il ne faudrait pas qu'elle prenne le pas sur la formation citoyenne et critique. Il salue les postes de vacataires pour les étudiants qui peuvent ainsi trouver un équilibre entre études et emploi. Il rappelle une réalité : le salariat étudiant est aujourd'hui la première cause d'échec en licence. C'est pourquoi, il porte à l'échelle nationale, le projet d'un revenu autonomie étudiant garantissant à chacun les moyens de vivre dignement et d'étudier sereinement. Il (toujours le syndicat) espère que ce schéma directeur sera un point de départ pour construire ensemble une université plus juste, plus inclusive et réellement au service de la réussite et de l'émancipation de tous.

Le Président confirme que le schéma directeur ne fige pas les dispositions dans le temps. Il est important même de les remettre en question si besoin ou sur telle ou telle action ou priorité qui serait définie. Le sujet du revenu d'autonomie l'intéresse beaucoup mais les moyens d'action en la matière sont limités. Il a toujours défendu l'emploi étudiant sur le campus, à proximité des lieux de cours. Il est fondamental de préserver les conditions d'études. La question du revenu des étudiants et leur capacité à subvenir à leurs besoins, notamment ceux de première nécessité, est cruciale et doit être traitée collectivement.

L'axe stratégique « favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations » manque de clauses ; de mesures ou d'actions spécifiques envers les 20 % d'étudiants étrangers selon **Nada AFIOUNI** par exemple pour trouver un logement. Il manque également un accompagnement pour trouver des

stages. De nombreuses études sociologiques montrent la difficulté majeure des étudiants étrangers à trouver des stages en l'absence de réseaux : familial ; social ... Le stage fait partie de la formation et aucun mot dans le schéma sur ces étudiants étrangers accueillis dans l'université et qui paient des droits différenciés.

Les étudiants étrangers étant eux-mêmes inclus parmi tous les étudiants, ils bénéficient des actions mises en place pour aider à trouver un logement (ALOHE) ou un stage (CARRER CENTER). Ces dispositifs servent aux étudiants étrangers au même titre que les autres étudiants. S'ils ont des difficultés particulières à trouver des stages, ils vont d'autant plus pouvoir utiliser ces outils là, répond **Luc VERDURE**.

Selon **Nada AFIOUNI**, il faut également tenir compte du fait d'être étranger dans une culture, une langue, un pays inconnu. Même s'ils sont inclus dans la globalité étudiante, il faudrait quand même mettre en place un accompagnement plus cadré (pour un logement : comment faire la demande ? qui sera le garant ?). Tout ce qui semble évident se découvre pour les étudiants étrangers. Accueil, guichet ou mesures spécifiques - sans déroger à la règle de l'universalité - pourraient être mis en place.

Le schéma directeur fixe les grandes orientations. Doit-on faire de la situation des étudiants internationaux, une question particulièrement stratégique ? **Le Président** considère tous les étudiants de la même manière modulo la réalité d'aujourd'hui. Une section spécifique pour les étudiants internationaux figure dans le document. Leur accueil se fait d'ailleurs déjà notamment par la direction des affaires internationales. Les frais différenciés donnent des moyens spécifiques ciblés. La préoccupation est présente. Le débat sur chaque type d'action mise en œuvre dans notre établissement continue (comment et avec quels moyens ?) que cela ne soit pas explicité en tant que tel dans le schéma ne le choque pas.

Emeline LANGLOIS, élue sur la liste Tous ULHN précise que le service de la vie étudiante travaille à 90 %, en cette période de rentrée, pour les étudiants internationaux qui le sollicitent pour l'aide au logement notamment. Des permanences sont organisées tous les jeudis (pendant les 2 mois de rentrée) pour les titres de séjour et la CPAM. Ils sont très bien suivis et se servent des outils à leur disposition.

La législation impose certaines actions qu'il n'est pas utile de détailler dans un schéma directeur. Dans le domaine de la santé, **Christel BRUMENT, directrice du service handicap** donne l'exemple de la réglementation qui impose aux SSE (service de santé des étudiants) de voir prioritairement les étudiants primo-entrants sur le territoire français.

Georges BARAKAT, élu sur la liste EUCLID – SNESUP-FSU souhaite relayer les souffrances étudiantes dont l'université est très loin d'être impliquée. Il y a 8 ans, le mode d'attribution des cartes de séjour mis en place par les préfectures était d'une efficacité redoutable (en 1 à 2 semaines). C'est désormais une galère. Il cite l'exemple de l'accompagnement d'un étudiant de l'ISEL pour lequel il a adressé au moins 8 lettres à la sous-préfecture ; l'étudiant ayant obtenu son titre de séjour au mois de mai de sa deuxième année à l'ISEL. Et pendant ce temps, l'APL n'est pas perçue. L'université accueille bien mais pas les autres services publics.

Souhaitant éviter toute polémique dans le traitement de cette question qui pourrait pointer un manque ou une lacune à l'université, **le Président** pense que, compte tenu du contexte, l'université du Havre est particulièrement accueillante. Les membres présents n'ont pas connaissance de la totalité – même pas d'une infime part – des situations traitées au quotidien. L'objectif principal est de considérer, à l'université du Havre, dans notre campus, les étudiants étrangers comme les autres. Si une mauvaise volonté, une défaillance ou un manque d'énergie étaient identifiées en interne, cela

serait sanctionné par le Président. Il salue d'ailleurs le travail des équipes qui se heurtent aux réalités hors campus ; travail d'ailleurs reconnu par lesdits étudiants.

- **Le schéma directeur 2026-2029 de la vie étudiante est voté à l'unanimité.**

Gestion des ressources humaines Campagne d'emplois 2026 – profilage

Jusqu'à présent le processus de campagne d'emplois se déroulait à l'automne, les années passées. Souhaitant faire évoluer ce processus, le **Président** a proposé d'avoir une phase de pré-calibrage et de pré-profilage avant l'été laissant ensuite place à un réajustement pour voter le calibrage. Ceci a été fait le mois dernier, le profilage étant présenté aujourd'hui. Le contexte d'élaboration de cette campagne d'emplois évolue dans le flou et les incertitudes. Cependant, décision a été prise de garder le cap pour faire accepter le budget 2026 auprès de la rectrice. Il continuera à défendre la capacité de l'établissement en matière de ressources humaines à accompagner structurellement le projet d'établissement. Il est annoncé la non-compensation des mesures Guérini ; du CAS Pensions et de la protection sociale complémentaire représentant quelques centaines de milliers d'euros.

Outre le financement de la protection sociale complémentaire, se pose la question de la mise en œuvre même de cette PSC. Des mails sont reçus pour une affiliation ou désaffiliation à une autre mutuelle complémentaire alors même que les chefs d'établissement ne savent pas comment ils vont mettre en place cette PSC. Il faudra quand même l'établir dans le cadre du budget 2026 ; le ministère renvoyant la responsabilité et la date de cette mise en œuvre aux établissements. Les RH en informent régulièrement les collègues. Aucun doute sur cette réforme ; la MGEN ayant remporté le marché et ayant toute légitimité pour mettre en œuvre cette mesure. Pour autant, il faut rester prudent avant une désaffiliation auprès de sa mutuelle complémentaire.

Et en plus de ne pas être compensé, le CAS Pensions, vient de subir une augmentation de 4 points.

Des amendements ont été proposés au Parlement. Les présidents d'université ont sollicité les parlementaires et ont fait des propositions de textes. Les propos du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ne sont pas en faveur du MESR quand il reprend à son compte les propos de Bercy sur la manne financière (5 milliards d'euros) qui existerait dans les trésoreries des établissements. La très grande majorité de cette somme est fléchée sur des projets à mener (en investissement). Les ponctionner remettrait en cause la viabilité même des activités des universités et s'il en reste, il en resterait moins d'1 milliard qui, rapporté au nombre d'établissements dans l'enseignement supérieur relativise grandement ce qui pourrait ressembler à une manne. C'est aussi dans ce contexte là que le budget de notre université doit être défendu.

Le Président rappelle le calibrage. L'enveloppe financière votée permettrait la répartition suivante (hors processus de repyramidage) : 5 PU ; 9 MC ; 4 ESAS et pour les personnels titulaires non enseignants (hors repyramidage) : 3 catégorie A ; 2 catégorie B et 3 catégorie C dont 1 BOE (bénéficiaire d'obligation d'emploi donc concours spécifique). Il souligne ensuite les différences avec le pré-profilage présenté en juillet. Les PU prévus et maintenus sont 1 poste FST LOMC en section 63 et 1 PU FAI EDHEN en 05. Le PU FST URCOM en 32 était également prévu en pré-profilage. Il est maintenu. En revanche, le PU FAI NIMEC en 06 était initialement PU ISEL NIMEC 06. L'identification des besoins en 06 était justifiée par le fait que cette section était sous-encadrée et les départs non prévus de 2 collègues de l'établissement : 1 PU de l'ISEL et 1 MC de la FAI. Puis, un 3^{ème} départ en juillet a renforcé la situation critique en 06. Ceci amène à proposer – grâce à l'augmentation du calibrage – 1 poste supplémentaire en 06. On retrouve donc 1 PU FAI NIMEC 06 avec * en raison d'un concours particulier (agrégation). La section 06 – comme les sections de 1 à 4 – est sujette au concours d'agrégation. Le nombre de postes ouverts en France dépend du nombre de postes ouverts au concours de l'agrégation. Le ministère autorise ou pas à ouvrir un concours 46.1 dans cette section.

Ceci a été refusé l'année dernière. Ce PU remplacerait l'un des PU partants au NIMEC et pourrait accompagner le projet de création d'un IAE porté par les collègues gestionnaires. En raison de l'agrégation et du fait qu'on ne maîtrise pas les profils des collègues agrégés car un collègue agrégé trouvera certainement plus de degrés de liberté à la FAI qu'à l'ISEL avec des profils très spécifiques en 06, le Président propose cette petite modification de passer ISEL vers FAI afin d'assurer le recrutement de ce PU. Grâce à l'augmentation du calibrage, on trouve un 5^{ème} poste de PU. Il avait été fait remarquer que les sections de droit n'étaient pas identifiées dans la proposition de pré-profilage alors qu'elles sont en sous-encadrement chronique. Ceci était justifié par des dysfonctionnements au sein du département de droit mais aussi à l'échelle des laboratoires qui avaient pour mandat depuis 2 ans de travailler à un projet commun. Cet été, un travail a été remis. Les collègues proposent un projet collectif, global, concerté et passant outre les divergences et les désaccords. Ainsi, sont identifiés les laboratoires LEXFEM et CERMUD sans cibler un laboratoire en particulier car mandat leur est donné – et ils s'y sont engagés – de présenter un travail commun aux instances dans les prochains mois. La section ciblée pour accompagner cette dynamique est la section 02 en droit public.

Pour les MC, le Président passe en revue ce qui n'a pas changé : 1 MC NIMEC FAI ; 1 MC LMAH FST 26 ; 1 MC IDEES HetS 21 ; 1 MC IDEES HetS 22. Puis il termine avec les quelques ajustements voire modifications au-delà des compléments. Concernant le MC LOMC en 63 à l'IUT, il a pu tenir compte d'éléments d'information supplémentaires depuis juillet pour ajuster cette proposition. Si la situation en GE2I demande toute l'attention et demandera très vite des recrutements en 63, la situation critique au département GCCD (notamment en raison de situations médicales lourdes dès cette rentrée), invite à revoir les priorités affichées par le laboratoire comme par l'IUT et à aller vers un recrutement en 60 plutôt qu'en section 63. Puis, pour le droit, grâce à l'augmentation du calibrage, on retrouve une possibilité de MC pour les 2 laboratoires LEXFEM / CERMUD et la FAI en droit privé (en 01) et la possibilité d'un MC supplémentaire en 06 compte tenu des informations reçues pendant l'été, cette fois-ci à l'ISEL qui n'aurait plus de PU mais 1 MC. Il termine sur la situation du LITIS en 27. 1 MC avait été identifié sur la FST. Grâce à l'augmentation du calibrage et suivant l'argumentaire présenté en juillet et les besoins importants en informatique, il propose d'avoir une action supplémentaire sur cette section 27 mais avec un ajustement quant à l'affectation. Si le poste en 27 LITIS devait être affecté à l'UFR des sciences et techniques, il irait plutôt vers l'IUT ou l'ISEL en raison des besoins exprimés. Vu avec le directeur du LITIS, il obtient 2 MC (2 enseignants chercheurs) plutôt qu'1. Sans nier les besoins à la FST, le Président en appelle à de plus en plus de proximité entre les composantes et s'il y a des situations urgentes dans telle ou telle discipline, de se parler. Il pense qu'un collègue affecté à l'IUT peut aider à la FAI et inversement ; ceci dans l'intérêt du collectif comme des individus.

Pour les ESAS, la possibilité était d'en prévoir 5 mais finalement 4 besoins ont été exprimés. C'est donc ce qui a été retenu dans cette proposition définitive de profilage.

Les profils sur les collègues BIATSS : 3 possibilités pour les catégories A alors que 2 étaient initialement prévues. Le Président voulait exprimer un soutien aux laboratoires dans cette campagne d'emplois. En ballottage au moment du pré-profilage, les besoins exprimés par le LOMC et par l'URCOM ont été retenus grâce à l'augmentation du calibrage. C'est ce qui est proposé ici : 1 IGE pour l'URCOM et 1 ASI pour LOMC. Pour les catégories B, on avait prévu 1 possibilité dans la filière AENS. En raison de la moindre maîtrise sur les concours AENS, un ajustement est fait. En effet, il arrive régulièrement que, pour des concours qu'on ouvre dans une perspective de déprécarisation de collègues en interne, il faille nommer des gens extérieurs ayant réussi ce concours. Le Président continue de penser que la priorité aujourd'hui (même s'il faut du « sang neuf ») est la déprécarisation. En ciblant la BAP J (pilotage) en gestion administrative et financière, on a un panel de candidats avec un potentiel large. On ouvre 2 possibilités de déprécarisation voire de progression de carrière de beaucoup de nos collègues. Enfin, pour la catégorie C, on a retenu les 3 possibilités : 2 ATRF dont l'un déjà identifié à la DIREL ; les 2 autres pouvant être sur plusieurs services ou composantes de l'établissement. Il attire l'attention sur la dernière colonne « concours » avec l'obligation par le ministère d'un équilibre de 50/50 entre les concours internes et externe. Les RH ont identifié en amont les candidats potentiels éligibles à des concours internes, et étudié les possibilités offertes par la campagne d'emplois en concours externes.

Les membres élus au CAC et au CA ont besoin d'un maximum d'informations et d'arguments. **Georges BARAKAT** remercie le Président pour tous les détails fournis. Quant à la tentative de recouvrir notre déficit en matière d'emplois en MCF, PU, ESAS et collègues BIATSS depuis 2012, il rappelle que l'université est encore loin du compte par rapport à ce qu'elle enregistre tous les ans, en termes de départs à la retraite et d'arrivée de nouveaux collègues même s'il reconnaît un effort constant ces dernières années par rapport à ce qui se passait il y a 5 ou 6 ans. Il indique également aux nouveaux membres du CA, qu'on aurait pu simplement mentionner un nombre de PU, de MCF et d'ESAS et avoir un débat sur les BIATSS car c'est la loi. Le Président est allé plus loin que ces annonces juste financières. Il tenait à ce que cela soit noté et à le remercier.

Puis, sur la situation difficile du pays, il souligne que la situation est très compliquée pour les universités et les organismes de recherche. Certains responsables politiques ne comprennent pas, dans la situation mondiale actuelle, qu'investir dans les universités et les organismes de recherche, c'est préparer l'avenir. Investir pour former la jeunesse, c'est vraiment prendre en compte ce qui va se passer dans les années qui viennent. Au lieu de réduire notre budget, il faut exactement faire le contraire. Il faut emprunter sur les marchés financiers et investir dans les universités et les laboratoires de recherche.

Pour revenir à la petite université du Havre, il reconnaît que l'exercice de dimensionner une campagne d'emplois est extrêmement compliqué. Il n'est pas certain que le fait d'avoir commencé en mars/avril ait apporté beaucoup de clarté pour aborder ces questions-là en raison de facteurs extérieurs difficiles à gérer. Il salue quand même l'abnégation du Président à maintenir la demande initiale et même augmentée depuis (passant de 6 MC à 9). Il plaide pour que le Président tienne jusqu'au bout. Il ne faut pas paraître irresponsable mais il faut aller plus loin. Il n'oubliera jamais l'université de Rouen qui a embauché, la même année, 120 titulaires. Délirant sur le plan budgétaire, cela a été autorisé par les autorités politiques. Les années suivantes, un déficit a été encaissé mais les 120 titulaires sont là. Pour lui, il est extrêmement important d'avoir un maximum de titulaires dans une université. Il prend le risque de dire qu'il faut aller au-delà de leur notion de soutenabilité budgétaire.

En toute transparence et pour que chacun comprenne bien, **le Président** a précisé que les annonces récentes ont perturbé les calculs. Si l'espoir des compensations est perdu, il manque de la masse salariale. Il se profile la présentation d'un budget en déficit au mois de décembre. Il faudra que la Rectrice l'accepte mais il faut se rendre compte de ce que cela signifie. Si un budget est présenté en déficit, l'Etat ne viendra pas le combler. Certes, on recrute mais l'université devra prendre sur son fonds de roulement et ses réserves (dans le compte financier de l'année prochaine) pour financer elle-même son déficit de masse salariale. Et la question qui sera posée au Président sera de savoir comment fera-t-il les années suivantes ? Même si une conférence budgétaire pourrait s'organiser à l'université ; même si les instances sont toutes d'accord avec le président pour que l'essentiel demeure la préservation, dans la campagne d'emplois, du recrutement de titulaires, la réalité est qu'un budget en déficit va être présenté.

Parce qu'on a eu la présentation du schéma directeur étudiant et concernant la campagne budgétaire actuelle, **Georges BARAKAT** invite tous les collègues à ce qu'on programme des postes d'enseignants chercheurs, d'enseignants et de supports en fonction des formations que nous avons. Il faut mettre des spécialistes devant les étudiants partout où cela est possible, partout où cela est nécessaire. La qualité des formations dépend, pas seulement mais en grande partie, de la qualité, de la compétence dans les matières enseignées de ceux qui sont face aux étudiants. Il faut, en permanence, penser la recherche avec la formation. Ceux qui veulent penser la recherche sans la formation, ont la possibilité de s'orienter vers des organismes de recherche qui sont excellents par ailleurs. Celles et ceux qui veulent faire de la recherche tout en faisant de la formation – en la transmettant – doivent faire en sorte que leur spécialité en recherche ait un écho direct en formation.

Même s'il souscrit complètement à ces propos, **le Président** apporte une nuance. Il a été dit que les recrutements doivent être fonction des formations. En ce moment particulier de la vie de notre université, les recrutements doivent être faits en fonction des formations que nous voulons avoir. Sans tabou, il y a ce qui existe aujourd'hui et ce qu'on a envie d'avoir pour le futur. Il ne faudrait pas que, parce que ces formations existent, on soit contraint de faire tel type de recrutement sans se poser la question de savoir si cette formation est celle qu'on veut maintenir. Notre responsabilité en tant qu'université est de faire en sorte que la recherche de nos enseignants chercheurs soit une plus value pour l'enseignement dans nos formations. C'est cette idée là qui accompagnera l'élaboration de la prochaine offre de formation et les campagnes d'emplois qui adviendront – riches, il l'espère - dans les années qui viennent.

Soulignant l'effort pour accompagner cette campagne d'emplois, **Zouhair KHARMICH** s'interroge sur les 2 postes de la section 21/22 au laboratoire IDEES.

Ces postes en 21 et 22 étaient identifiés comme priorité par la composante et par le laboratoire IDEES. Dans la proposition initiale, les 2 pouvaient être en ballotage. Avec l'augmentation du calibrage et notamment pour accompagner la dynamique de l'UFR souhaitée par le directeur et au-delà du changement de nom de l'UFR et un projet nouveau notamment dans la perspective de la nouvelle offre de formation, **le Président** a voulu soutenir ces priorités affichées par la composante. Elles étaient en écho avec les priorités affichées par le laboratoire IDEES (qui est aussi une unité mixte de recherche). Nos UMR n'ont pas à avoir un traitement privilégié mais en fonction de l'actualité et des projets communs avec le CNRS, il est important de montrer un certain nombre d'axes de recherche dans un laboratoire donné.

Par rapport aux laboratoires qui ont pu augmenter le nombre d'enseignants chercheurs dans leurs rangs, **Nada AFIOUNI, élue sur la liste EUCLID – SNESUP-FSU** souhaite attirer l'attention sur le GRIC – sections 09 et 11. Il pourrait élargir parmi les nombreux arguments mis en avant pour expliquer l'octroi d'enseignants chercheurs, les problèmes de santé récurrents dans les sections, les départs à la retraite et parfois même les décès. La 9^{ème} section du groupe de recherche a les enseignements en LSH et la 11^{ème} et les autres langues orientales, aux AI. En termes de besoins, à la fois identifiés par la composante et le laboratoire, le GRIC a la problématique que les besoins en LSH ne peuvent pas être les besoins des AI. Au regard de tous les autres indicateurs (Nada AFIOUNI étant membre du groupe de travail sur les emplois), le GRIC coche toutes les cases du parent pauvre dans toutes ses sections. Face à cette campagne d'emplois généreuse, elle se demande pourquoi le GRIC n'a pas obtenu de postes surtout en 09 où les besoins sont criants.

Le GRIC n'est pas le seul laboratoire sans octroi de poste dans cette campagne d'emplois (exemple du laboratoire SEBIO). La remarque formulée est légitime. **Le Président** répond que l'impérieuse nécessité aujourd'hui est d'avoir des projets cohérents au sein d'une équipe pour que les arbitrages soient légitimement pris. Les administrateurs ne comprendraient pas qu'on prenne le risque de soutenir un projet alors qu'il y a divergence au sein d'une équipe et que les collègues eux-mêmes ne sont pas d'accord entre eux. La section 09 en est l'exemple. L'an dernier, afin d'anticiper les conséquences d'un certain nombre de départs, il a été constaté que le laboratoire et la composante étaient en désaccord sur la stratégie. Pire encore, les collègues de la section 09 s'opposaient sur le type de recrutement qu'il fallait faire. Il le répète. Il ne sait pas défendre auprès des membres d'un conseil académique, d'un CSA ou d'un conseil d'administration, un projet porté par une équipe qui ne s'entend pas plutôt que des besoins – et ils sont nombreux – exprimés par des équipes qui ont une idée très claire de leur avenir. Pour la section 11, les quelques dysfonctionnements existent toujours. Une campagne d'emplois n'est pas que le laboratoire : il y a une dimension « recherche » et une dimension « enseignement ». Les dysfonctionnements pour les juristes, il les a identifiés du côté du laboratoire comme du côté du département. Récemment, des recrutements de PU en anglais ont été faits. L'argumentaire à ce

moment était précisément de se donner les moyens, en faisant arriver de nouveaux PU, de rétablir les voies du dialogue de l'élaboration d'un projet commun. Le problème n'a pas été résolu.

Disposant depuis 2016 des chiffres des laboratoires et du nombre des enseignants chercheurs qui ont été accueillis dans ces laboratoires, **Nada AFIOUNI** affirme que ce qu'elle dit aujourd'hui n'est pas seulement centré sur le GRIC mais sur un regard qui s'étend sur les 9 dernières années et de voir un équilibre entre les laboratoires de cet établissement en termes d'entrées et de sorties ; que la sortie se fasse à cause de la retraite, d'un changement d'affectation ou d'un décès.

La situation, telle qu'elle est présentée par **Nada AFIOUNI**, pourrait vouloir dire selon **le Président** que le GRIC n'a jamais obtenu de postes sous sa présidence. Or, membre depuis plusieurs années en CSA, elle n'a jamais fait la remarque d'un laboratoire qui n'était pas attributaire dans une campagne d'emplois bien que cela arrivait tous les ans. En 5 ans, le président rappelle qu'il y a eu 4 postes au GRIC.

François MARIN, élu sur la liste CDUH – SGEN-CFDT félicite la méthode d'anticipation pratiquée pour l'élaboration de cette campagne d'emplois et encourage à la poursuivre. Il est favorable à l'augmentation du calibrage entre avril et aujourd'hui et ce, malgré les difficultés budgétaires rappelées. Tenant compte des pyramides d'âge dans les composantes, les laboratoires et les services, il encourage à continuer à avoir des campagnes d'emplois larges.

➤ **Le profilage de la campagne d'emplois 2026 est voté à l'unanimité.**

Elections et désignations

Désignation de membres du conseil d'administration pour siéger au sein des comités, commissions et conseils (conformément au règlement intérieur de l'université)

Des élections partielles ont eu lieu. Quelques sièges demeurent vacants dans quelques commissions. **Le Président** énumère les commissions et les noms des représentants étudiants proposés.

Pour la commission de vie de campus : Paul LEQUEUX

Pour la commission des finances : Paul LEQUEUX et Cyan MARTIN

Pour la commission des statuts : Emmy MICHEL et Lucas BENTO DA COSTA

Pour le comité électoral consultatif : Lucas BENTO DA COSTA

Pour le conseil documentaire : Emmy MICHEL et Paul LEQUEUX

Suite au départ à la retraite de Patrice BRIERE, 1 siège s'est libéré à la commission des finances qui concerne les personnels des collèges A et B. **Georges BARAKAT** propose sa candidature.

➤ **Les représentants désignés sont nommés à l'unanimité.**

Statuts Conventions

Nolan MICHEL, représentant de la direction des affaires juridiques présente la convention internationale entre l'ULHN et l'université Mohamed V à Rabat (Maroc). Il s'agit d'un renouvellement, la première convention ayant été signée en 2010. Jusqu'alors la collaboration portait principalement sur la recherche et l'élaboration de projets communs. A titre d'exemple, un colloque international a été organisé au Havre conjointement en novembre 2024. Les deux universités souhaitent renouveler

leur accord mutuel en élargissant le périmètre de la coopération. Désormais, au-delà des actions de recherche, la convention ouvre la voie à de nouvelles formes de collaboration notamment en matière de mobilité, qu'elle soit enseignante ou étudiante, afin de favoriser des échanges plus réguliers et plus structurés entre les deux établissements. Enfin, les partenaires ont convenu d'orienter prioritairement leur action autour de la thématique de la santé ; discipline qui – pour le porteur du projet – est transversale et permet de créer des synergies entre plusieurs domaines de formation et de recherche.

➤ **Le renouvellement de la convention est voté à l'unanimité.**

Offre de formation et vie universitaire Projets étudiants

Avant de présenter les 3 projets, **Matthias LEPINE**, vice-président étudiant du conseil d'administration, explique la procédure de passage devant les instances :

- les projets jusqu'à 1 500 € : avis de la CAPE ;
- les projets entre 1 500 et 4 000 € : avis de la CAPE et avis de la CFVU ;
- les projets au-delà de 4 000 € : avis de la CAPE et de la CFVU et information au CA.

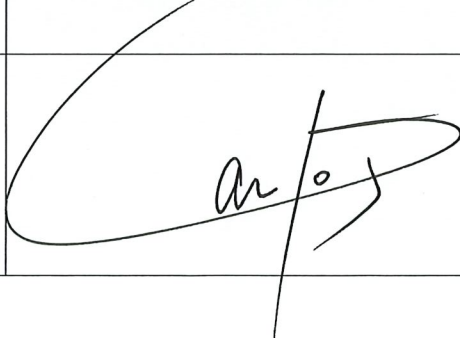
Le premier projet a reçu un avis favorable de la CAPE et a fait une demande de subvention de 455 € : voyage culturel et juridique à Londres pour l'association « Master droit international des affaires » du 6 au 9 janvier 2026 (13 étudiants) avec un prix d'entrée de 125 € par étudiant ; projet pour lequel il s'agit de la deuxième édition en 2026. La semaine prochaine, une demande de subvention va être faite auprès du conseil de faculté.

Le deuxième projet est un voyage d'études à Palma de Majorque (visite de l'université des Baléares qui est membre d'Eunicoast) par l'association « Relations et échanges avec l'Amérique latine » du 17 au 21 décembre 2025 avec 20 étudiants et un prix d'entrée à 150 €. La demande de subvention de 700 € a été acceptée par la CAPE.

L'association n'a pas les moyens de partir en Amérique latine ; aussi s'est-elle tournée vers une destination plus proche (ceci pour répondre à la remarque de Jérôme JAMBU).

Le troisième projet « Séjour d'analyse des risques en montagne » par le département HSE a reçu un avis favorable de la CAPE et de la CFVU, la semaine dernière. 44 étudiants partent du 1^{er} au 7 février 2026 à La Toussuire en Savoie pour un prix d'entrée de 500 €. La subvention demandée est à hauteur de 1 540 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance, Damien LEDUC EUCLID SNESUP-FSU	Le Président de l'Université, Pedro LAGES DOS SANTOS
	

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

réuni le 11 décembre 2025

(présidé par CASTORIO Jean-Noël)

Étaient présents : BARAKAT Georges, BARON Marie-Laure, BERTRAND Gaëlle, BRUMENT Christel, CHEVÉ Morgane, CORSON Nathalie, DE VRIÈSE Muriel, DUCROT Arnaud, DYCK Vinayagamourthy, KHARMICH Zouhair, LAGES DOS SANTOS Pedro, LANGLOIS Emeline, LEDUC Damien, LEQUEUX Paul, MARIN François, MARTIN Cyan, MICHEL Emie, ROY Jean-Marc, SCHNEIDER Ioan, SNOCC Fabien, TAIBI Saïd, VERZELLONI Chrystèle.

Étaient excusés : AFIOUNI Nada, AMMAMI Mohamed Tahar, BARENTON-GUILLAS Julie, BARON Nicolas, BARREY Yoann, BENTO DA COSTA Lucas, CHEVÉ Morgane, DUPUIS Laura, GUEROUT Christelle, ISMAEL NOURDINE Abdallah, LAGES DOS SANTOS Pedro, LAVENU Nathan, LE LUYER Mathilde, LEQUEUX Paul, LEVARAY Marie, MARTIN Matéo, PESQUET Nathan, PREVEL Julien, PIVRON Mickaël, SAINT MARTIN Florent.

Assistaient en tant qu'invités : CHEVALLEREAU Yann, BOIVIN Nathalie, FLEURY VASTRA Ylona, FRANKLIN Hervé, JAMBU Jérôme, LEBOUIS Stéphanie, LE LUYER Juliette, LEPINE Matthias, PICARD Céline, PONS Georges, THURIES Olivier, VERDURE Luc.

ORDRE DU JOUR

- informations du Président
- approbation des procès-verbaux des 15 mai, 12 juin, 3 juillet et 16 octobre 2025

Finances

- budget rectificatif n° 2 - 2025
- budget initial 2026
- tarifs
- subventions
- sorties d'inventaire
- admissions en non-valeur
- charte du contrôle interne et cartographie des risques

Gestion des ressources humaines

- campagne d'emploi
- régime indemnitaire des BIATSS
- repyramidage MCF

Offre de formation et vie universitaire

- capacités d'accueil Parcoursup
- capacités d'accueil MonMaster
- projets étudiants

Statuts

- conventions
- statuts du Service de Santé Étudiante
- statuts et règlement intérieur de la Faculté des Affaires internationales

Questions diverses

Ylona FLEURY VASTRA

Elue membre du conseil académique, la semaine dernière en qualité de vice-présidente « étudiants », est actuellement en 3^{ème} année à l'ISEL.

Informations du Président**Relocalisation de l'IUT en ville basse**

Le dossier d'expertise et de labellisation est validé par la préfecture. Le processus continue. Le 18 décembre aura lieu la sélection des projets architecturaux (9 projets proposés par des cabinets de renommée internationale). La commission qui se prononcera est composée du maire de la ville, de la rectrice, du préfet et du président de l'université.

François MARIN

Quid des 20 % manquants au financement de ce projet ?

Juliette LE LUYER

Le budget n'est pas complètement finalisé. Les CPER étant glissants, les discussions sont encore en cours avec la préfecture de région. Pour terminer le bouclage, la validation du dossier par le préfet était nécessaire. Reste à connaître l'exacte évaluation du dossier retenu pour ajuster l'enveloppe financière.

Programme NormandieSup

Le financement du projet « Care » - création d'un deuxième espace de santé avec la vocation de devenir un service de santé « étudiants » est accepté. En rénovant les locaux de l'IUT Frissard, il serait comparable au centre de santé du site Lebon.

Juliette LE LUYER

En lien avec le dossier de relocalisation de l'IUT, cela permettra aux étudiants d'avoir un espace de santé dimensionné à la hauteur des effectifs. Le projet est à l'identique du service existant au site Lebon en termes de surface et de professionnels de santé pour accueillir les étudiants et également les personnels.

Visite

Il y a deux semaines, le DGESIP a visité l'établissement et les aménagements financés par le rectorat et le ministère. Cette visite s'est très bien passée et les échanges ont été fructueux.

Classement de l'université

Publié dans AEF, l'ULHN apparaît dans le classement de Shanghai grâce aux collègues de mathématiques (300^{ème} sur 400). Des remerciements sont adressés à ces collègues et à l'ensemble de l'université.

Approbation des procès-verbaux des 15 mai, 12 juin, 3 juillet et 16 octobre 2025

- Les procès-verbaux sont votés à l'unanimité.

FINANCES

Olivier THURIES

Compte tenu du contexte politique, la construction du budget rectificatif 2 s'est faite avec les notifications intermédiaires de juillet 2025 dans l'espoir de notifications définitives à la mi-décembre. Il en a été de même pour la construction du budget initial 2026.

Budget rectificatif n° 2 – 2025

Nathalie BOIVIN

Tableau des emplois : pas de changement. Le plafond est identique au BR 1. La seule modification concerne le transfert de 2 contractuels CDD enseignants vers des CDI.

Olivier THURIES

Tableau des autorisations budgétaires : le solde budgétaire négatif de -4,3 M€ est moins important qu'au BR 1. Ce décalage de trésorerie s'explique essentiellement par les justificatifs des contrats de recherche qui arrivent au fur et à mesure dans l'année et par les justificatifs qu'il faut adresser aux financeurs (dans l'attente de leur remboursement) concernant les projets de l'établissement. Néanmoins, la trésorerie prévisionnelle d'atterrissage 2025 permet de supporter ce décalage.

Tableau du résultat prévisionnel comptable : où figurent les charges : personnels ; fonctionnement et investissements et les recettes de l'établissement : les subventions de l'État la fiscalité affectée (CVEC), les autres subventions et produits. Le résultat prévisionnel est négatif à hauteur de -1,1 M€ également en diminution par rapport au BR 1 2025. Ceci est lié aux échanges avec les services et composantes pour lesquels le taux d'exécution doit encore être amélioré. L'amélioration porte aussi sur l'atterrissage des dépenses et des recettes. Si les services et collègues s'aperçoivent que des dépenses ne seront pas faites sur 2025, de diminuer ces crédits pour les reporter sur l'exercice suivant.

Par rapport au BR1, on constate une diminution de la masse salariale de 1 M€ liée à des reports de recrutements sur certains contrats de recherche ; de projets. Dans le cadre des dialogues avec les services et les composantes, on constate une diminution des dépenses de fonctionnement à hauteur de -425K€ et des recettes à hauteur de -1,1 M€.

Tableau de la trajectoire financière de l'établissement : pour la fin de l'exercice 2025. Le prélèvement du fonds de roulement est de 4,9 M€ ; diminution de 1,5 M€ par rapport au budget rectificatif liée à une baisse des ressources d'investissement de certains financeurs autres que l'État. Cela génère un fonds de roulement à l'atterrissage à 14 M€ et un ratio des charges décaissables de 57,2 jours (le ratio de couverture officiel est de 15 jours). La capacité d'auto-financement arrive à 1,9 M€ ; en augmentation de 536 K€ par rapport au BR 1. Cela est lié à la dotation nette aux amortissements (différence entre les amortissements financés et les non financés). In fine, la trésorerie prévisionnelle est de 25,7 M€ représentant 91,4 jours de crédits de paiement contribuant à sa stabilité.

Budget initial 2026

Olivier THURIES

Le budget initial 2026 a été construit en même temps que le budget rectificatif 2025 ; sur les mêmes périodes ; lors des échanges avec les services et les composantes. Il est aussi élaboré dans la continuité du débat d'orientation budgétaire comprenant 3 axes : l'accompagnement des jeunes vers la réussite et l'emploi (s'assurer de la réussite de nos étudiants et de leur insertion dans le tissu professionnel) ; offrir un cadre de vie et d'études durable, responsable et ouvert sur le monde (offrir un cadre où il fait

bon vivre à la fois pour les étudiants mais également pour les personnels) et repenser les activités de recherche pour innover au service de la société.

Les principales ressources pour construire le budget initial 2026 : la SCSP (principale ressource) ; le PIA4 ExcellenceS ; l'Alliance Européenne ; les projets qui sont financés par la Région Normandie et les projets de recherche.

La Subvention pour Charges de Service Public 2026 : n'a pas encore été notifiée. Le travail a été fait en fonction de la notification 2025. Les diverses mesures de masse salariale ont été notifiées et partiellement financées à hauteur de 40 % (le CAS Pensions ; l'extension en année pleine de la chaire de professeur junior ; la protection sociale complémentaire pour laquelle l'État ne financerait pour l'instant que 40 %). Ont été mis en œuvre pour la construction de ce budget : la poursuite de l'application des dispositions prévues par la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) et la reconduction de certaines actions spécifiques (aides aux étudiants en situation de handicap ; contrat de vie étudiant ; frais de déplacements des membres du CNU dont l'université supporte le différentiel par rapport à ce que rembourse l'Etat.

Le PIA4 ExcellenceS : et la création du projet « Polycampus LH 2030 » avec 3 piliers. Le premier pilier est : améliorer l'intégration des diplômés ; la transdisciplinarité. Le deuxième pilier est la réorganisation de la formation continue et des apprentissages. Le troisième pilier est la réorganisation de la recherche universitaire. Dans le PIA4, les principales dépenses sur l'exercice 2026 seront sur la masse salariale pour le recrutement de contrats étudiants ; de personnels contractuels, d'enseignants et de BIATSS. Sur la partie fonctionnement, il s'agira de la mise en œuvre des actions. Sur l'investissement, il s'agira des équipements informatiques.

L'Alliance Européenne EUNICOAST : est un projet d'Alliance d'une durée de 4 ans qui regroupe 12 établissements d'enseignement supérieur européens et 88 partenaires associés. Ce projet se découpe en 7 axes de travail pour un montant de 1,7 M€. Sur l'exercice 2026, on a ouvert de la masse salariale à hauteur de 290 K€ et du fonctionnement à hauteur de 239 K€ compte tenu des actions qui vont être engagées.

Les projets financés par la Région Normandie : 5 projets NormandieSup ont déjà été ouverts et le nouveau projet NormandieSup Europe vient d'être remporté (juillet 2025). Ce projet est un soutien aux mobilités en lien avec l'Alliance Européenne. Projet de 1,4 M€ et sur l'exercice, on a ouvert en fonctionnement 419 K€ et 674 K€ en investissement.

Les projets financés par l'Agence Nationale de la Recherche : on retrouve notamment le projet Normanthia (**N**ormandie, **T**erritoire, **H**umanité Ingénierie, **I**ntelligence **A**rtificielle) sur l'intelligence artificielle. C'est un financement de l'ANR porté par l'université de Caen qui comporte l'offre de formation pluridisciplinaire. On a ouvert en masse salariale 85 K€ ; en fonctionnement 10 K€ et en investissement 51 K€. Le total de ce projet est de 368 K€ et court jusqu'en 2028.

Les projets de recherche : le souhait s'est porté sur le développement de 4 plateaux techniques de recherche (MECAFLUIDE ; CAUSME ; PRESEN et ACCES) pour trouver de nouvelles recettes à partir des innovations de la recherche.

De manière générale, concernant la recherche, les 3 axes importants du budget étaient de soutenir l'excellence scientifique ; renforcer l'attractivité de notre site et l'accompagnement des doctorants et assurer la soutenabilité de l'activité scientifique.

Nathalie BOIVIN

Tableau des emplois : le plafond d'emplois augmente de 25 ETPT par rapport au BR 2 donc + 12 sur le plafond Etat et + 13 sur le plafond ressources propres ; ce dernier augmentant essentiellement sur la catégorie enseignants / enseignants chercheurs contractuels ; des recrutements supplémentaires de

doctorants et le recrutement d'enseignants chercheurs contractuels sur le PIA4 et sur le projet 3NC de l'ISEL. Ventilés sur les catégories de personnels, les ETPT sont de 58 % pour les titulaires (26 % BIATSS et 32 % enseignants) ; 21 % d'enseignants et chercheurs contractuels et 21 % pour les BIATSS. Le plafond des emplois fixé par l'Etat est de 764. Le plafond proposé au vote aujourd'hui est de 728 : 309 ETPT d'enseignants et enseignants chercheurs titulaires (en baisse par rapport au BR2 malgré des campagnes d'emplois significatives depuis 2 ans). On enregistre aussi de nombreux départs d'enseignants en retraite ou en mobilité. On a une augmentation de 4 ETPT des enseignants contractuels à durée déterminée. La stabilité du nombre de BIATSS titulaires qui est de 253. Le stock d'emplois augmente grâce aux campagnes d'emplois et au recrutement de personnels hors campagne. Sur les contractuels à durée indéterminée : 12 cdisations ont eu lieu au cours de l'année 2025 et 11 sont prévues sur 2026. La catégorie contractuels CDI sur le plafond Etat baisse car 2 contractuels ont été titularisés dans le cadre du dispositif « bénéficiaire aux obligations d'emploi » en 2024 ; changement de plafond lié aussi au financement d'un contractuel.

Olivier THURIES

Tableau des autorisations budgétaires : S'agissant de la comptabilité de caisse : ce qu'on prévoit d'encaisser et qu'on prévoit de décaisser. On a un solde budgétaire prévisionnel dégradé à -5,6 M€ s'expliquant, par rapport à 2025, par une augmentation de la masse salariale à hauteur de 496 K€ dans l'attente d'une compensation totale des mesures qui nous sont imposées par l'Etat. Pour l'instant, la compensation est de 40 %. Des charges de fonctionnement qui augmentent de 973 K€ liées à l'ensemble des échanges avec les services et composantes dans le cadre du dialogue budgétaire. En contrepartie, les encaissements sont globalement stables. Comme pour le BR 2, ce décalage temporaire de trésorerie est lié à des recettes stables ; une augmentation des dépenses mais également des contrats de recherche avec des dépenses d'investissement (en raison des projets Région ou autres). Il est lié aussi au décalage entre le moment où les dépenses sont justifiées et l'allocation par les financeurs de la contrepartie de ce que nous avons avancé. Un acompte de 20 % est régulièrement versé à la signature du contrat. Il faut ensuite justifier les dépenses pour pouvoir encaisser ce qui a été dépensé.

Principales recettes de 2026 : la plus importante étant la SCSP prévisionnelle pour 69,6 M€. Les droits d'inscription sont à hauteur de 1,2 M€ ; les subventions d'exploitation pour 8,3 M€ et les autres recettes englobent celles liées au CFA ; la formation continue ; les mises à disposition de personnels et les locations dans l'établissement.

Tableau de l'équilibre financier : présenté car certaines opérations de trésorerie ne passent pas par le budget directement, par exemple : les aides à la mobilité internationale pour les étudiants (pas de bon de commande mais un rapport du SRI indique les bénéficiaires de bourses pour un virement directement aux familles) ; les opérations liées au projet PIA4 ExcellenceS ou Eunicoast car ce sont des projets pour lesquels l'ULHN est chef de file. Dans ce cas, c'est ouvert au budget et un versement est fait directement à nos partenaires. En contrepartie, ceux-ci nous justifient de l'utilisation de ces fonds. Le total des financements est de 10 M€.

Tableau du résultat prévisionnel comptable : qui est à hauteur de -3 M€ lié à la compensation partielle des mesures de masse salariale de -1,6 M€ ; une dotation nette aux amortissements (différence entre les amortissements financés et ceux qui ne le sont pas) à hauteur de - 3 M€ et les crédits accordés aux composantes lors des dialogues et qui représentent 650 K€.

La capacité d'autofinancement : nous permet de prévoir le renouvellement des matériels. Compte tenu de ces éléments prévisionnels et malgré un résultat négatif de -3 M€ et en comptant la dotation nette aux amortissements de 3,5 M€, on génère une capacité d'autofinancement prévisionnelle de 500 K€ à la fin de l'exercice 2026. Elle devrait être remontée d'ici là. A court terme, et si on restait en

l'état, la marge d'autofinancement se dégraderait car la CAF ne permettrait pas de financer toutes nos dépenses d'investissement. Au vu des exercices passés, cela ne devrait pas être le cas.

La situation patrimoniale - les investissements et les ressources : on arrive à une variation prévisionnelle du fonds de roulement à hauteur de -5,1 M€. Depuis plusieurs années, l'établissement a structuré un plan pluriannuel d'investissements sur 4 thématiques (sécurité des bâtiments et des installations ; numérique avec le projet d'amélioration des amphithéâtres ; la vie de campus et la transition écologique) qu'il finance sur fonds propres. Ceci explique aussi la diminution du fonds de roulement. A terme ce plan d'investissements deviendra un SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière).

Les indicateurs financiers : la trajectoire du niveau de la trésorerie prévisionnelle présente une baisse entre le budget initial 2025 et le budget 2026 à hauteur de -2,7 M€. Néanmoins, les exécutions passées relativisent cette baisse de trésorerie (solde budgétaire à 634 K€ en compte financier 2023 et de 400 K€ au compte financier 2024).

Tableau sur la trajectoire de la trésorerie : présente une diminution de -2,7 M€ qui s'explique essentiellement par une diminution des versements liés aux opérations de comptes de tiers notamment le PIA4 ExcellenceS. En 2024, on avait reçu une grosse enveloppe de 5,7 M€ pour financer la partie budgétaire de l'établissement et la partie correspondant aux versements aux autres partenaires.

Les indicateurs financiers de la situation patrimoniale du budget initial 2026 : le corollaire est un résultat prévisionnel en déficit de -3,3 M€ ; une CAF à hauteur de 500 K€ ; un prélèvement du fonds de roulement à hauteur de -5,1 M€ ; un atterrissage du fonds de roulement prévisionnel à hauteur de 8,9 M€ qui donne un ratio de couverture des charges décaissables de 35,6 jours (la préconisation est de 15 jours) ; une trésorerie prévisionnelle à hauteur de 20,3 M€ qui représente 73,7 jours de crédits de paiement. L'autre indicateur est le ratio entre la masse salariale et les produits encaissables à hauteur de 83,2 % (légèrement au-dessus des critères du ministère). Compte tenu du décalage des recrutements, ces 83,2 % seront certainement sous la toise des 83 % recommandés par le ministère lors de l'atterrissage du budget 2026.

Jean-Noël CASTORIO

La situation des universités françaises est extrêmement difficile d'un point de vue budgétaire surtout pour une dizaine d'universités – ¼ des universités de plein droit. Déficit budgétaire record à Lille de 40 M€ ; Paris 1 est en difficulté ; Angers (de taille identique au Havre) est également dans une situation difficile. Dans ce contexte et malgré un budget en déficit, l'ULHN reçoit un avis favorable de la rectrice. « Par courrier en date du 10 décembre 2025, la rectrice a transmis son avis simple sur le budget 2026. Cet avis porte sur l'équilibre réel eu égard aux 3 conditions. Les tableaux présentant l'équilibre financier, le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel de la situation patrimoniale sont présentés en équilibre. Deux des trois critères de soutenabilité budgétaire sont respectés : Le nombre de jours de fonds de roulement en crédits de paiement de 35,6 jours est supérieur au seuil de 15 jours ; le nombre de jours de trésorerie en crédits de paiement de 81,7 jours est supérieur au seuil de 30 jours. Le critère qui n'est pas atteint sont les charges de personnel de 83,20 % qui sont supérieures au seuil de 83 % des produits encaissables. Madame la Rectrice a émis un avis favorable mais attire notre attention sur ce léger dépassement du dernier indicateur impacté par la compensation partielle des mesures salariales ».

Un climat de confiance a été instauré progressivement – et cela a été répété pendant les instances du rectorat – car l'ULHN, depuis quelques années, a diversifié ses ressources financières en allant sur des appels à projets et en les remportant ; en présentant des comptes et en justifiant les déficits de la manière la plus précise possible. Cet avis est précieux notamment car il accompagne une campagne d'emplois ambitieuse. Notre déficit s'explique par la non-compensation par l'Etat.

Cyan MARTIN

Prend la parole au nom de l'Union étudiante qu'il représente aujourd'hui à ce CA.

« Dans ce budget 2026, un point est inquiétant, il s'agit le bien-être des étudiants. Notre établissement ne peut pas compenser seul le sous-financement national compte tenu de la situation actuelle. En revanche, l'université a bien la responsabilité d'assurer de bonnes conditions d'études et sur ce point, le budget ne prévoit pas d'amélioration tangible puisque les services en première ligne : scolarité ; handicap ; santé universitaire ; accompagnement pédagogique restent à moyens constants alors que les besoins augmentent. Les investissements prévus se concentrent sur des projets numériques internationaux ou d'immobilier mais ne répondent pas aux problèmes concrets comme le manque de personnels pour accompagner les étudiants et la communication sur les services existants. L'université multiplie les appels à projets mais cette stratégie ne renforce ni la pédagogie du quotidien, ni les services qui soutiennent réellement la réussite étudiante. Sans remettre en cause les contraintes nationales, nous devons constater que ce budget ne place pas les étudiants au cœur des priorités alors qu'ils représentent l'immense majorité de la communauté. C'est pourquoi nous ne pouvons pas approuver en l'état ce budget et demandons que les prochains arbitrages budgétaires intègrent pleinement les besoins concrets d'accueil, d'accompagnement et des conditions d'études même si, encore une fois, nous tenons compte de la situation nationale particulièrement tendue ».

Jean-Noël CASTORIO

En introduction, il a été précisé l'obtention de crédits pour la création d'un deuxième SSE. C'est concret et représente une avancée considérable dans le domaine de la santé des étudiants. La transformation de l'accompagnement est importante. Dire que les grands projets n'ont pas d'impact sur les enseignements n'est pas vrai. Exemple du PIA4 : il est prévu l'introduction de nouvelles formations avec des recrutements spécifiques d'enseignants. La campagne d'emplois résiste et reste importante. La vraie dégradation serait finalement la disparition des postes d'enseignants. Dans un contexte compliqué, les choix sont difficiles et il faut aller à des guichets différents. Le risque de ne pas aller vers le guichet « appel à projets » par exemple, c'est d'être à la merci : d'un financeur qui peut décider de ne pas financer comme c'est le cas actuellement ; du moindre changement de conjoncture économique.

Juliette LE LUYER

Diapositive n° 15 : Rappel a été fait pour la construction du budget 2026 qu'à part la SCSP, des crédits dédiés à des actions spécifiques (sanctuarisés car faisant l'objet d'une notification spécifique) concernent principalement les étudiants : aides aux étudiants en situation de handicap ; contrat de vie étudiante (qui comprend toutes les dotations permettant de rémunérer les personnels de santé et de mener des actions autour de la vie étudiante).

Marie-Laure BARON

Remarques :

1. Même si la situation de l'université est meilleure ; ne pas oublier qu'elle était sous tutelle, il n'y a pas si longtemps. Restons modestes. Tout cela ne dépend pas de nous finalement.
2. La présentation des charges de personnel n'est pas très claire. Un graphique présente la part des contractuels et celle des titulaires mais avec les doctorants. Parmi les enseignants contractuels, ce sont des enseignants ou des enseignants chercheurs ? Elle constate que les collègues sont épuisés.

Jean-Noël CASTORIO

1. Au contraire tout cela dépend de nous. Il ne faut pas s'interdire d'agir et attendre une action de l'extérieur. Dans les années 2010, sous tutelle, l'ULHN ne répondait pas à des appels à projets ; perdait des enseignants chercheurs. Sans être excessivement triomphal, on a fait des efforts. La situation difficile a amené à réfléchir à de nouvelles stratégies ; à nous transformer pour ne pas être aujourd'hui en véritable difficulté par rapport à d'autres universités.

2. Sur les enseignants contractuels : embauchés notamment sur le PIA4 (3 enseignants sur l'axe 1 « pédagogie » et 3 enseignants chercheurs en cours de recrutement sur l'axe 3 « recherche »). Rappel du discours du président : « nous sommes tous attachés au recrutement des enseignants titulaires sans remettre en cause le statut des enseignants ». Dans les appels à projets, on ne peut pas recruter des titulaires. Comment embaucher quelqu'un pour 20 ou 30 ans quand le projet s'arrête au bout de 3 ans ? Il faut accepter les règles qui en découlent. Cela permet, avec cette confiance, d'aller chercher des emplois titulaires. Nos taux de titularisation sont bons (environ 10^{ème} sur les 70 universités françaises). Effectivement, nos chercheurs sont des enseignants de grande qualité ; des agents qui n'ont pas trouvé de postes dans un contexte de rétraction du nombre de maîtres de conférences depuis les années 2010 (divisé par 2). Il faut les accompagner car il est plus difficile aujourd'hui d'entrer dans les Universités.

Juliette LE LUYER

Diapositive n° 21 : Selon le classement opéré par le ministère, il existe 2 plafonds d'emploi : le législatif (P1) et le hors-plafond (P2). Le P1 se comptabilise, comme le P2, en ETPT (équivalent temps plein travaillé). On considère un ratio même si tous ne sont pas présents les 12 mois de l'année (notamment pour les contractuels). C'est la distinction sur les catégories d'emplois pour retrouver les évolutions entre les contractuels : contractuels en CDI ; contractuels en CDD. Les variations ont été expliquées en début de séance. Un contractuel en CDD est sur la catégorie « non permanent ». Quand il est recruté en CDI ou passe en CDI, il change de catégorie d'où les évolutions d'une catégorie à une autre et d'un plafond éventuel à un autre. Un contractuel recruté sur ressources propres est classé en P2. S'il passe un concours et devient titulaire, il est classé P1. Un bénéficiaire d'obligation emploi contractuel reste pendant sa période de stage sur le plafond de contractuel et une fois titularisé, il bascule sur le plafond 1 titulaire. Ceci explique les variations d'une année sur l'autre voire d'un BI à un BR1 ; à un BR2.

Marie-Laure BARON

Quel est le parcours prévu pour les enseignants contractuels dans 3 ans ? Elle n'a pas été informée des recrutements.

Jean-Noël CASTORIO

Cette question est à poser dans d'autres instances ; aux autres collègues : les conditions matérielles ; les parcours ; leurs souhaits. Il faut créer un dialogue.

Damien LEDUC

Comment accompagner concrètement les enseignants chercheurs contractuels ? 3 enseignants chercheurs contractuels sont déjà affectés à la formation. Comment, au niveau « recherche », les accompagner pour favoriser leur intégration future ? Comment vont-ils s'intégrer dans les ECR sachant que les discussions sur les ECR sont à faire maintenant puisqu'ils arrivent avant ? Les thématiques de recherche adéquates n'auront peut-être pas encore été dégagées. Si on rajoute les 2 CPJ, cela fait 8 collègues qu'il faudra accompagner prochainement.

Céline PICARD

Pour les CPJ, précision est faite qu'il s'agit d'un projet déposé par l'établissement mais aussi par le laboratoire ; projet d'intégration dans le laboratoire. Pour les ECR, le recrutement est en cours. Ils vont se constituer au premier trimestre. L'idéal aurait été d'avoir d'abord les ECR puis les enseignants chercheurs contractuels ensuite. Cela va se faire conjointement.

Damien LEDUC

On recrute des personnes avec un profil donné sachant que les équipes des ECR – qui ne sont pas encore constituées – n'ont pas encore défini les axes de travail. Si l'enseignant chercheur recruté n'est pas dans la cible des thématiques, comment faire pour l'accompagner ?

Céline PICARD

Le projet demandé est interdisciplinaire. Dans les autres ECR, les collègues vont travailler aussi par rapport aux 3 axes thématiques et aux actions qui sont dedans. Ensuite, cela reste une expérimentation par rapport à ces nouveaux appels à projets.

Jean-Noël CASTORIO

Il y a 10 ans, on limitait les contrats à 3 ans avec des niveaux de salaires particulièrement bas par rapport aux autres universités. Changement de logique avec l'alignement des enseignants sur les BIATSS ; refonte des grilles des contractuels (début de mandat) et cdisation ou ouverture de concours pour ceux qu'on voulait garder. On va continuer de sécuriser les parcours des collègues ; essayer de les accompagner vers un statut qui soit moins précaire.

La question étant posée pour les enseignants chercheurs (notamment ceux du PIA4), il faut procéder de la même manière même si le contexte est difficile.

Damien LEDUC

8 enseignants chercheurs contractuels pour une petite université représentent plus qu'une campagne d'emplois annuelle de PU.

Jean-Noël CASTORIO

Il s'agit de crédits particuliers. Les campagnes d'emplois aujourd'hui sont relativement importantes. En termes de proportion, notre taux de titularisation nous inscrit dans les 10 premières universités françaises. Sur le taux d'encadrement, on est 7^{ème} en France sur les 53 universités recensées dans le tableau de bord de l'Éducation nationale. Les voies d'accès à la cdisation et/ou la titularisation doivent se construire ensemble avec les syndicats, les partenaires ... C'est la raison pour laquelle il est demandé si des contacts ont été pris avec ces collègues pour connaître leurs conditions de travail.

La position doit être claire et en cas de désaccord il faudra alors proposer une autre politique.

Georges BARAKAT

Remarques sur les orientations budgétaires : il ne suffit pas de comparer 2025 et 2026 mais de le faire sur une plus longue période. Reprenant la mise en garde sur le triomphalisme et se souvenant des années 2010, les autres universités croulaient sous les crédits quand notre université souffrait. Aujourd'hui encore, elles parlent de postes et ne se rendent pas compte que la masse salariale est sous la gestion de l'établissement. Notre petite université a tout vu ; a été secouée. Chacun doit se souvenir de l'effort qui a été fait, pendant 2 mandats du précédent président et avec l'aide de la DGS de l'époque, pour asseoir les financements de l'établissement. Le rectorat validait déjà ce qui était fait pour avoir une trajectoire soutenable.

Le débat aujourd'hui est : quel est le taux de titulaires dans un service public ? et quel est le taux de contractuels ? pour que l'Etat continue d'assurer le service public pour la population. Ce débat concerne les hôpitaux, les universités, les préfectures ... L'environnement actuel ne permet pas d'aller vers la titularisation de tous les acteurs du service public. La politique nationale actuelle est mauvaise pour le service public.

Dans certains services, il faut laisser la possibilité d'avoir des contractuels en raison de domaines qui évoluent très vite. Certains s'engageraient seulement pour un petit temps avant de partir.

Quel est l'équilibre qui permet de ne pas mettre les personnels en insécurité ? bien qu'ils aient un salaire. Ce n'est pas une opposition entre les Pour les titulaires et les Contre les contractuels. L'enjeu est de faire en sorte que les personnels se sentent bien et vivent bien leur métier avec le respect des équilibres.

A une époque, l'université déposait des projets avec les partenaires de la COMUE : les universités de Rouen et de Caen et cela n'aboutissait pas.

Revenant au budget, il est important de regarder la tendance actuelle qui ne nous permet pas de titulariser les personnels. Malgré ses efforts, l'établissement ne rattrape pas les 74 PU de 2011 ; ils sont à peine 60 aujourd'hui. On n'arrive pas aux 230 maîtres de conférences de l'époque.

Il remercie l'équipe en place pour tous ces efforts mais on ne peut pas dire que le problème est résolu. Les garanties sont pour les titulaires et les contractuels sont sur nos ressources propres.

Jean-Noël CASTORIO

Ce n'est qu'en 2020, que les contractuels ont eu une augmentation de salaire. Pourquoi cela n'a pas été fait avant ? parce qu'il faut faire des choix. Un contractuel doit avoir un salaire décent. On renvoie toujours sur l'Etat comme si nous étions sans pouvoir. Ce n'est pas le cas. Pour exemples, les projets déposés en commun n'aboutissaient pas ; l'université répond seule au PIA4 et remporte le projet. La dernière vague était l'Alliance Européenne. On n'osait pas y aller parce que l'université était trop petite. Aujourd'hui, on en dirige une. Ce n'est pas pour dire du mal de l'équipe présidentielle précédente, ni pour faire du triomphalisme, mais il y a eu un changement avec l'idée que, compte tenu des difficultés, il fallait être plus ambitieux et dans la situation complexe actuelle, l'ULHN ne s'en sort pas si mal. Effectivement notre université est sous-dotée mais elle a quelques marges de manœuvre qu'elle a su exploiter au maximum.

Il est ravi de ce genre de débat et la situation des contractuels est un point très important dont on ne discute jamais assez. Il ne se réjouit pas que d'autres universités aient des difficultés de recrutement car ce sont des services publics. Nous travaillons tous pour l'université française.

Damien LEDUC

A réagi sur l'accompagnement. Pour avoir étudié le profil des 3 enseignants chercheurs contractuels, il y en a 2 sur les 3 qui manifestement ne pourront pas s'intégrer facilement à l'université. Il souhaitait porter à la connaissance des administrateurs que l'accompagnement est un terme policé.

Jean-Noël CASTORIO

donne lecture de la délibération sur le budget initial 2026 et procède au vote.

► **Le budget initial 2026 est voté à l'unanimité.**

Tarifs

Olivier THURIES donne la parole à **Georges PONS** pour la présentation des tarifs.

Suite aux difficultés rencontrées lors des demandes de remboursement des étudiants ou des personnes inscrites dans certaines activités et afin d'éviter des situations conflictuelles, le service culturel a demandé un ajout au règlement, à savoir : « En cas de désinscription, les étudiants (de l'ULHN et étudiants d'un établissement d'enseignement supérieur au Havre autre que l'ULHN) et les membres du personnel de l'ULHN peuvent demander le remboursement de leur inscription uniquement au cours des 3 semaines suivant le début de l'atelier dans lequel le participant s'est inscrit ». Le montant du remboursement est de 10 € et concerne peu d'étudiants.

Cyan MARTIN

Les chiffres de la précarité étudiante sont connus et peuvent compliquer l'accès à la culture. Il faut encourager les efforts faits pour rendre les ateliers accessibles. Est-il possible de faire mieux en trouvant d'autres sources de financement pour réduire le coût des bénéficiaires ? ou au moins en proposant des solutions de paiement différenciées ? car ces dépenses ont lieu en début de semestre (moment qui peut être compliqué financièrement).

Muriel DE VRIÈSE

Une réflexion a été menée sur les tarifs. Tout est quasiment gratuit : programmation ; carte « culture » ... Une compensation est faite grâce à la CVEC mais aussi grâce à l'établissement qui achète les billets et les redistribue gratuitement. Pour les ateliers, les étudiants peuvent faire du théâtre toute l'année pour 10 € et cela coûte plus cher à l'établissement qui le prend en charge. De nombreux étudiants

s'inscrivaient gratuitement et ne venaient pas. Depuis l'essai de la mise en place d'un tarif à 10 €, aucune baisse des inscriptions. Au contraire, de plus en plus de demandes sont à satisfaire. Cette solution ne pose aucun problème. Une attention particulière est apportée aux étudiants qui ne peuvent régler aussitôt. Pour travailler collectivement autour d'une œuvre, les étudiants doivent venir régulièrement (théâtre, chorale ...). Ce sont 10 € à la première inscription car la CVEC donne 20 € pour la première inscription aux activités culturelles et sportives.

Jean-Noël CASTORIO

donne lecture de la délibération sur le nouveau tarif et procède au vote.

► **Le tarif est voté à l'unanimité.**

Subventions

Georges PONS

5 demandes de subventions supérieures à 1 000 € dont 4 demandées par les AI et 1 par l'IUT.

2 colloques pour le laboratoire LEXFEIM formulés par M. Pierre CHABAL : 1 concernant l'Asie centrale à Astana au Kazakhstan pour un coût total de 5 300 € ; l'autre concernant la « santé approches pluridisciplinaires transversales » à Rabat au Maroc avec un coût total du projet de 6 300 €. Les deux font une demande de subvention de 1 500 €. Les autres demandes sont faites par les associations étudiantes. Pour le concours d'éloquence RHETORICA organisé chaque année par les étudiants de master 2 « carrières judiciaires », le coût total est de 5 277,83 €. L'association du Forum des métiers du droit organise le 4 mars son forum dont le coût s'élève à 3 337,68 €. La cinquième demande de subvention vient de l'association des étudiants en carrières sociales de l'IUT. Le coût du projet s'élève à 12 000 € et comprend des repas, du matériel de décoration ; une conférence le matin ; des agents de sécurité. Il est organisé pour les 30 ans du département « carrières sociales ». La demande de subvention est de 2 000 €

Les subventions récurrentes sont demandées par l'association ASUH (association sportive de l'université du Havre affiliée à la fédération française de sport universitaire) pour 17 000 €. La demande du CACSUH (comité d'action culturelle et sociale de l'université du Havre) s'élève à 8 000 € dont les missions sont de promouvoir et de contribuer à la réalisation et à la gestion de toute œuvre et de tout projet à caractère social et culturel à l'usage de tous ses membres.

Jean-Noël CASTORIO

donne lecture de la délibération sur les subventions et procède au vote.

► **Les subventions sont votées à l'unanimité.**

Sorties d'inventaire

Olivier THURIES

Chaque année, la DAF fait une campagne d'inventaire des matériels présents dans l'établissement dans le but de rapprocher la comptabilité patrimoniale (biens mobiliers) de la comptabilité générale ; matériel obsolète ou dégradé qu'il faut sortir de l'inventaire. Le président a délégation pour les sorties d'inventaire mais au-delà d'un certain montant, ce sont les administrateurs qui doivent voter. La proposition est faite de sortir du patrimoine des matériels dont l'amortissement n'est pas terminé

pour un montant de **11 412,30 €**. Il s'agit du reliquat de dotation aux amortissements qui n'a pas été réalisé. Ce n'est pas la totalité de la valeur résiduelle du matériel.

Jean-Noël CASTORIO

donne lecture de la délibération sur les sorties d'inventaire et procède au vote.

► **Les sorties d'inventaire sont votées à l'unanimité.**

Admissions en non valeur concernant les droits d'inscription

Olivier THURIES

L'admission en non-valeur est un processus administratif permettant de retirer des créances considérées comme irrécouvrables par l'agent comptable. Malgré toutes les diligences effectuées par l'agent comptable, il arrive que des créanciers ne puissent pas rembourser. La majorité de ces créances sont des droits d'inscription (période de 2017 à 2024). Le président a délégation pour un montant inférieur ou égal à 1 500 €. Les administrateurs disposent de la liste des créances pour voter sur un montant total de 80 375,91 €. Un vote favorable permet d'enlever cette somme de la comptabilité. C'est une régularisation d'écriture comptable. La créance n'est cependant pas éteinte. Si un créancier venait à se manifester, il devrait rembourser sa créance.

Georges BARAKAT

Rappelle que les étudiants extérieurs à l'Union européenne paient la somme de 2 700 € à l'inscription en première année de licence et 3 770 € en master. Ils constituent une population fragile qui travaille pour gagner quelques sous, pour rembourser leurs études et qui par conséquent fatiguée qui ne viennent pas en cours... Le président a promis l'arrêt de cette procédure cette année. Dans le budget, 4 % sur les droits d'inscription viennent d'être votés. Quand va-t-on arrêter cela ? profiter du million qu'on récupère sur les 80 K€

Olivier THURIES

Réglementairement, sans l'accord du CA, il ne peut pas enlever cette ligne de la comptabilité.

Jean-Noël CASTORIO

Donne lecture de la délibération sur les admissions en non-valeur et procède au vote.

► **Les admissions en non-valeur sont votées à l'unanimité.**

Charte du contrôle interne et cartographie des risques

Emmanuel LUGAND

La charte du contrôle interne n'est pas encore achevée.

S'agissant de la cartographie des risques et du plan d'action sur le contrôle interne budgétaire et comptable, cette problématique déjà évoquée en CA en mars 2021, est une notion financière autour de la maîtrise des risques visant à atteindre la qualité budgétaire ; la qualité de la programmation budgétaire et finalement la qualité de la comptabilité générale. Dispositif pas essentiellement financier mais transversal à d'autres processus. Depuis 2021, des travaux ont été réalisés (comme un focus sur la rémunération avec une micro cartographie des risques) mais pas suffisamment. L'enquête annuelle du ministère a obligé à des réunions de groupes de travail depuis avril 2025 et a permis de mettre en place les fondamentaux du dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable. Des risques autres que financiers existent. Ils peuvent être stratégiques, dans la recherche, dans les ressources humaines, dans le juridique, dans les systèmes d'information, dans la logistique, les risques climatiques et

sanitaires. Ils interfèrent entre eux. Sur la diapositive présentée, chaque risque identifié bénéficie d'un commentaire ; d'un plan d'action ou d'un levier de maîtrise existant sinon de nouvelles actions envisagées.

Les principaux risques financiers identifiés sont la gestion des accès et des habilitations au SI financier et au SI ressources humaines. L'accès à ces informations par des personnes non autorisées peut entraîner divulgation et/ou déformation.

L'absence de dispositif de contrôle budgétaire et comptable a un impact significatif et dommageable pour l'établissement qui continuerait à fonctionner mais sans atteindre les objectifs de qualité, de soutenabilité budgétaire, de qualité des comptes. La responsabilité financière des gestionnaires publics peut être engagée. Un GT a été mis en place sur le processus de recrutement des enseignants chercheurs et des ESAS fonctionnaires. Un GT portera sur le contrôle interne de la rémunération. Derrière les aspects financiers, il existe des problématiques RH clairement identifiées pendant le GT.

Le vote de ce jour porte uniquement sur le plan d'action. La cartographie des risques pour laquelle il n'y a pas de vote demandé au CA est la source qui va permettre l'approbation du plan d'action. Information est donnée à Madame Stéphanie LEBOUIS que les documents ont été déposés sur la plateforme RESANA avec la cartographie des risques ; organigrammes fonctionnels et tous les comptes rendus des groupes de travail.

Juliette LE LUYER

Le décret sur la GVCP oblige à présenter la cartographie des risques et le plan d'action. Les commissaires aux comptes – dont la venue est prévue cette année – demanderont comment s'est déployé le contrôle interne dans l'établissement. L'absence d'avancement dans les travaux peut être un motif de réserve de leur part. Cela demande beaucoup d'investissement et un travail collectif et transversal. Avec une organisation sous forme de groupes de travail, cela permet de rassembler tous les collègues impactés par un processus quel qu'il soit.

Georges BARAKAT

Est très intéressé par la modélisation ; par ce type de process. Quel est le rôle de la direction informatique ? car il y a beaucoup d'étapes et sans une DSI au point, cela ne peut se faire.

Emmanuel LUGAND

Deux process ont déjà été modélisés. L'un d'entre eux fait suite au constat que lorsqu'une composante, un service veut développer un projet informatique en interne, le projet n'est pas réfléchi mais on le veut pour le lendemain. Une modélisation a été arrêtée et diffusée aux composantes et aux laboratoires, qui tend à canaliser les demandes auprès de la DSI.

Yann CHEVALLEREAU

Des remerciements sont adressés à Emmanuel LUGAND et à toutes les équipes qui ont fait un travail de fond très important.

Jean-Noël CASTORIO

Donne lecture de la délibération sur le plan d'action élaboré à partir de la cartographie des risques budgétaires et comptables et procède au vote.

- **Le plan d'action élaboré à partir de la cartographie des risques budgétaires et comptables est voté à l'unanimité.**

Jean-Noël CASTORIO

Procédure spécifique de modification de support : S'agissant de l'article 46-1 du décret n° 84-431 relatif aux concours réservés aux maîtres de conférences ayant achevé depuis moins de 5 ans un mandat de président d'université ouvre le concours réservé et instruit par le ministère, l'établissement ayant pour rôle d'identifier l'affectation de la transformation de support demandée. Le support identifié est un poste de PU en 05 rattaché à la Faculté des Affaires Internationales et à l'EDEHN. Déjà sollicitée l'an passé par le ministère mais compte tenu du début de second mandat du président, l'université n'avait pas répondu. Après relance du ministère, il a été décidé de profiter de cette demande de transformation. Ouverture hors campagne d'emploi qui est une transformation de support de MCF en PU sans coût autre que celui d'un repyramidage. Dans ce contexte, il ne peut y avoir qu'un candidat.

Avant de procéder au vote, lecture est faite de la délibération sur la procédure spécifique de modification de support de la campagne d'emploi.

La procédure spécifique de modification de support de la campagne d'emploi est votée à l'unanimité.

Régime indemnitaire des BIATSS

Marie BONNIN

L'évolution du régime indemnitaire des BIATSS a été présentée au CSA hier. Il s'agit de la revalorisation du régime indemnitaire des personnels titulaires BIATSS en application de la circulaire de la DG RH parvenue le 17 juillet 2025. L'année dernière, la même circulaire concernait les personnels de catégorie A ; l'année d'avant pour les personnels de catégorie B. Cette année concerne les catégories C avec une revalorisation à hauteur de 240 € bruts annuels. Revalorisation rétroactive au 1^{er} janvier 2025. Les modalités de mise en place sont un versement en une fois en janvier 2026 au titre de l'année 2025 puis une mensualisation à partir de janvier 2026. Le montant de cette revalorisation s'élève à 362 890 € bruts pour l'établissement. L'avis du CSA est unanimement favorable.

2 groupes de RIFSEEP : le groupe 1 (fonctions avec des responsabilités particulières) à 4 550 € bruts annuels passe à 4 790 € bruts annuels et le groupe 2 (fonctions administratives ou techniques exercées dans un service, un laboratoire, une composante ou au SCD) passe de 3 550 € bruts à 3 790 € bruts annuels.

Jean-Noël CASTORIO

donne lecture de la délibération sur la revalorisation du régime indemnitaire des BIATSS et procède au vote.

► **La revalorisation du régime indemnitaire des BIATSS est votée à l'unanimité.**

Repyramidage MCF

Marie BONNIN

Repyramidage des MCF vers le grade de PU : voie temporaire de promotion interne instituée par la LPR et ouverte pour les années 2021 à 2025 pour un nombre maximum de 400 promotions par an au niveau national en complémentarité des voies de recrutement classique par concours. Le dernier exercice est normalement celui de 2025 mais une prolongation est possible en 2026 si le nombre total de promotions prononcées entre 2021 et 2025 est inférieur à 2000.

Les conditions pour candidater : être titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (au 1^{er} janvier 2026) et soit être MCF hors classe ou MCF de classe normale avec plus de 10 ans d'ancienneté dans le grade.

La procédure : c'est sur proposition du président que le CA répartit par discipline ou dans 2 disciplines relevant du même groupe de sections CNU, dans le respect des priorités nationales, les possibilités de promotions qui lui sont notifiées. Les possibilités de repyramidage 2026 n'ont pas encore été notifiées. Ces possibilités ont vocation à être utilisées en priorité dans l'objectif de rapprocher les ratios PU / MCF d'un objectif de 40 % de PU. Elles doivent permettre d'améliorer l'accès des femmes au corps des PU ; les résultats de ces promotions visant à respecter la part respective des femmes et des hommes dans les grades de PU et MCF au niveau national.

Le calendrier : les sections retenues par le président doivent être saisies avant le 16 janvier 2026 dans l'application Galaxy ; les candidatures étant ouvertes à partir du 20 janvier. Il est prévu que les sections CNU, qui maintenant se réunissent avant les comités internes, puissent se réunir entre le 20 février et le 3 avril 2026 et que les comités de promotion internes se réunissent entre le 7 avril et le 23 juin 2026, date à laquelle la nomination doit avoir été faite par le président.

Historiquement, en 2022, l'établissement a eu un repyramidage au titre de 2021 et de 2022 avec 5 possibilités de promotions mais seulement 4 lauréats (sections 06, 01, 02 et 32 ; la section 19 ayant été infructueuse). En 2023, les sections 01 et 06 ont été retenues. A partir de 2024, il a été possible de faire un repyramidage – non pas sur une section mais sur un binôme de sections relevant du même groupe de sections CNU. Les sections 23-24 ont été proposées et le lauréat a été de section 24 ; les sections 26 et 27 avec un lauréat de section 26. En 2025, ce sont les sections 02 et 04 qui ont été proposées ainsi que les sections 19 et 23 et les lauréats appartenaient à la section 02 et à la section 19.

Une diapositive présente les pourcentages de PU. L'objectif est de tendre à un pourcentage de 40 % des PU. Figure également un rappel des % par sections CNU mais aussi par binômes de sections CNU relevant du même groupe de sections.

Les sections retenues et votées à l'unanimité par le CSA sont par ordre de priorité : la priorité 1 a été de choisir les sections 02 (droit public) et 04 (géopolitique) et la priorité 2, les sections 61 (génie informatique, automatique et traitement du signal) et 63 (génie électrique, électronique, photonique et système).

Georges BARAKAT

Relecture faite du texte, le compte des HDR doit-il être fait au 1^{er} janvier de recrutement ou au 1^{er} janvier de l'année précédente ? Il existe beaucoup de possibilités d'interprétation.

Marie BONNIN

Les conditions de la HDR sont étudiées au 1^{er} janvier de l'année d'attribution du repyramidage donc au 1^{er} janvier 2026.

Georges BARAKAT

Sur le mot « attribution » : à partir du moment où le CA vote, ce n'est pas la même chose que le travail du comité de recrutement. Cette attribution à une catégorie est votée un an avant. C'est le CA qui attribue à un groupe de sections ou à une section, le repyramidage et non à une personne car le concours intervient l'année suivante.

Marie BONNIN

On ne parle pas d'attribution par le CA. C'est le fait de s'être vu attribuer la HDR avant le 1^{er} janvier de l'année dans laquelle va avoir lieu le repyramidage. Concernant les pourcentages, ce ne sont pas les mêmes que ceux qui ont été présentés au CSA puisqu'entre la date du CSA et la date d'aujourd'hui, 2 MCF ont obtenu leur HDR.

Georges BARAKAT

Quand est-ce que les commissions prennent des décisions alors que le comptage n'a pas été fait au 1^{er} janvier 2026 ? Ce qui a été présenté au CSA ne représentait pas une année complète donc un comptage allant jusqu'au 1^{er} janvier 2026 puisqu'il s'est réuni avant la fin de l'année civile 2025.

Marie BONNIN

Rappelle que le calendrier impose que le président ait choisi et installé les sections dans l'application Galaxy au plus tard le 16 janvier 2026. Ce à quoi **Juliette LE LUYER** ajoute qu'il est fort peu probable que le ministère modifie son calendrier annuel des opérations de gestion.

Georges BARAKAT

En termes de critérisation, il espère que le retard important en termes de PU dans la partie « sciences humaines et sociales » a été rattrapé. Quelquefois les choix sont faits avec une orientation politique et pas seulement en comptant des pourcentages, en suivant un texte ministériel. Il se demande également si la féminisation, dans cette catégorie, a été poursuivie.

Marie BONNIN

Le déficit de PU en SHS par rapport aux sciences exactes : sur les 10 lauréats depuis 2021, 8 relèvent des SHS. Pas à chaque fois mais presque, des femmes étaient susceptibles de candidater. Certaines n'ont pas candidaté. Certaines ont candidaté mais n'ont pas été lauréates. Un bilan objectif montre que sur les 10 repyramidages, 2 femmes ont été promues. Le choix qui a été fait de priorisation pour un repyramidage 2026 – s'il devait avoir lieu – que ce soit en sections 01 ou 04 ou en sections 61 et 63, il y a des femmes susceptibles de pouvoir candidater.

Marie-Laure BARON

Les chiffres sont choquants : que sur 10 il n'y ait que 2 femmes alors qu'il y a des candidates.

Jean-Noël CASTORIO

Le ministère nous fait obligation d'avoir les mêmes opportunités pour les femmes et les hommes. Evidemment, il ne peut pas se prononcer sur le résultat du concours.

Marie BONNIN

La consigne qui est donnée aux comités de promotion : à candidature égale, une candidature féminine doit pouvoir être privilégiée. Si à l'issue des candidatures et à l'issue des auditions, les candidatures ne sont pas considérées comme étant égales, il n'est pas demandé de favoriser une femme.

Jean-Noël CASTORIO

Une discussion a eu lieu en CSA avec la proposition d'un accompagnement pour les collègues qui ne déposent pas leur dossier. Aucune décision n'a été prise. Il faut en rediscuter et notamment dans le cadre du plan « égalité » pour rééquilibrer tous les niveaux de l'université.

Jean-Noël CASTORIO

donne lecture de la délibération sur le repyramidage MCF et procède au vote.

► **Le repyramidage MCF est voté à l'unanimité**

OFFRE DE FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE
Capacité d'accueil Parcoursup

Luc VERDURE

Parcoursup pour l'année universitaire prochaine concerne : Licence 1, BUT 1, le DUPRES et le DUPrSHE.

Le processus est le suivant : les différentes formations font des propositions sur les évolutions des capacités d'accueil pour les années suivantes. Les conseils de composantes ainsi que la CFVU donnent leur avis et le CA vote. Une phase de concertation a lieu avec la DRAIO du rectorat (fin novembre dernier). In fine, les capacités d'accueil sont fixées par la rectrice. Un bilan permet de constater une baisse de 60 places totales sur la capacité d'accueil en BUT 1 / L1 mais dans les faits, seulement 30. Ceci à comparer avec une capacité totale de 2 519 places sur toutes les 1^{ère} années à l'ULHN.

Parmi les diapositives présentées, 3 concernent les licences et 1 les BUT. Le libellé des diplômes est précisé. Les 2 premières colonnes concernent les capacités d'accueil sur les 2 années universitaires précédentes (rentrée 2024 et année universitaire actuelle en 2025) et leur évolution. Le bloc central concerne les inscrits actuels cette année à la mi-octobre. On peut lire les inscriptions issues de Parcoursup directement ; les redoublants et les autres candidatures hors Parcoursup et principalement les candidatures via les recrutements « Études en France ». Les 2 colonnes suivantes (tout à droite) indiquent la capacité totale de la formation et la 2^{ème} colonne est la capacité d'accueil offerte uniquement sur Parcoursup. La distinction entre capacité globale d'accueil et la capacité d'accueil Parcoursup existe depuis un an. Auparavant, seule existait la capacité Parcoursup. Il faut désormais tenir compte de redoublants et des autres candidatures.

Tous les chiffres de couleur noire sur la première partie correspondent à la composante « sciences et techniques » ; en couleur rouge, on peut voir les différences par rapport à l'année dernière. Pour les « sciences et techniques », pas de différence sur le premier tableau.

Sur le deuxième tableau, la composante « HetS » fait apparaître une modification de la capacité d'accueil en « lettres » (passée de 70 à 40 dont 35 de Parcoursup). Dans les faits, cela correspond à une baisse des effectifs enseignants / enseignants chercheurs dans cette formation. En l'occurrence, le nombre d'enseignants / enseignants chercheurs était de 6,5 l'année dernière (une intervenante est sur les AI et sur HetS). Il y a eu un décès et deux départs à la retraite ; les effectifs passant de 6,5 à 3,5. Cette année, on compte deux arrêts maladie chez les agents présents. La licence de « lettres » est en grande difficulté cette année pour mettre en place tous les cours prévus dans les maquettes. 70 de capacité d'accueil correspondait à 2 groupes de TD et la licence de « lettres » a déjà mis en place cette année, un seul groupe TD. Il est proposé de passer à un groupe uniquement l'année prochaine pour entériner cette incapacité à pouvoir faire 2 groupes TD.

Concernant la composante des AI, on a une baisse de la capacité d'accueil sur la licence de droit (de 200 à 170 soit 1 groupe TD de moins que les 6 actuels). En droit classique, on compte 6 groupes ; en droit bilingue : 2 groupes et la prépa D1 : 1 groupe. Cela fait passer de 9 à 8 groupes sur la totalité de la filière du droit. Pour des raisons RH, les départs en mutation ont été plus nombreux que les arrivées sur la campagne d'emplois. La capacité d'accueil Parcoursup est plus basse que la capacité globale de la formation car il faut tenir compte de la trentaine de redoublants chaque année.

Pour les capacités d'accueil en BUT : les propositions de capacité d'accueil sont identiques à celles de l'année en cours concernant l'ensemble de l'IUT.

Georges BARAKAT

Un quota, par exemple de 40, est-il bloqué sur Parcoursup quand il est atteint ?

Luc VERDURE

Prenant l'exemple de la licence de droit, il est assez probable qu'elle devienne une licence en tension l'année prochaine. Il faut faire la distinction sur Parcoursup entre une formation sélective (des dossiers peuvent ne pas être classés et il y a un classement des dossiers retenus) et une formation non sélective (tous les dossiers sont classés). La plupart des licences générales, à part la bilingue, sont des formations non sélectives. Une formation en tension est une formation où la liste des candidatures n'est pas épuisée parce que la capacité d'accueil Parcoursup est atteinte en cours de processus. En l'occurrence, sur la licence de droit, on voit que le nombre total d'étudiants inscrits cette année correspond à la capacité d'accueil totale. La liste a été épuisée de justesse. Il est à peu près certain que l'année prochaine, il y ait la toute fin du classement sur les 2 000 candidatures en licence de droit. Dans le cas des licences en tension, une possibilité est actuellement offerte comme c'est le cas pour les 2 licences LAS (Accès Santé) de favoriser les candidatures « académie ». Cela revient à remonter dans le

classement les candidats qui sont dans l'académie de Normandie. Ce paramétrage est possible sur Parcoursup. Ça a été évoqué au cours de la réunion de concertation avec la DRAIO.

Georges BARAKAT

Quand en mars ou avril, on étudie les dossiers, si on constate qu'un certain nombre de dossiers peuvent être rattrapés, est-ce qu'on peut augmenter la capacité d'accueil ?

Luc VERDURE

La capacité d'accueil ne peut pas être augmentée. On peut modifier les données d'appel ; faire du surbooking c'est-à-dire appeler plus de monde que la capacité d'accueil. C'est sans doute ce que va faire le droit. La capacité d'accueil de Parcoursup est à 140 avec une capacité totale à 170 ce qui veut dire une anticipation de 30 redoublants. Si en avril, le constat est de 20 redoublants au lieu d'appeler 140, l'appel sera de 150. C'est le réglage des données d'appel vers le mois de juin lors des résultats Parcoursup.

Georges BARAKAT

La proposition en L1 « sciences de l'ingénieur » n'est que de 40.

Luc VERDURE

Les effectifs par licence figurent uniquement sur MIPS. Il va falloir modifier cela sur l'UFR « sciences et techniques ». Un portail MIPS existait avant sur Parcoursup et les étudiants étaient dans un portail global au début et se dirigeaient ensuite vers l'une des licences : mathématiques ; informatique ; physique ou sciences de l'ingénieur. Maintenant, dès le départ, les étudiants sont inscrits sur une des licences mais c'est une inscription pédagogique et pas administrative. En fait, les données macro sont les données sur MIPS où on a une capacité globale de 185 et on voit (sur le tableau) 173 inscrits cette année dont 125 de Parcoursup. Proposition est faite pour l'année prochaine de 150 en global et 185 sur Parcoursup. Les capacités d'accueil sont loin d'être atteintes. Cette structuration sous forme de portails ne devrait plus exister et sera peut-être réglée l'année prochaine. De ce fait, la licence « informatique » est presque remplie ; n'est pas loin d'être en tension.

Marie-Laure BARON

La règle a changé pour le recrutement des étudiants étrangers avec un prix associé à l'inscription quand il n'y a pas de convention. Dans les effectifs, quel est l'impact ? Est-ce qu'on le mesure ?

Luc VERDURE

Pas d'impact sur le nombre d'étudiants étrangers recrutés depuis que les droits différenciés sont appliqués à l'ULHN c'est-à-dire depuis 3 ou 4 ans. On ne constate pas de baisse significative. Le nombre d'étudiants est autour de 2 400 sur l'université à 20 % stable depuis 4 ans hors Union européenne. Sur la capacité d'accueil dont on parle ici, c'est la première année. Il y a relativement peu de recrutements d'étudiants hors Union européenne sur la première année. Les recrutements sont beaucoup plus sur la L3 ou le master 1 ou master 2.

Jean-Noël CASTORIO

donne lecture de la délibération sur la capacité d'accueil Parcoursup mais avant de procéder au vote demande l'état des procurations.

Perrine DEPORTE

10 procurations :

- Mickaël PIVRON à Gaëlle BERTRAND
- Nada AFIOUNI à Damien LEDUC
- Mohammed AMAMI à François MARIN
- Pedro LAGES DOS SANTOS à Morgane CHEVE

- Vina DYCK à Chrystèle VERZELLONI
- Julien PREVEL à Zouhair KHARMICH
- Yoan BARREY à Christel BRUMENT
- Julie BARENTON GUILLAS à Yoan SCHNEIDER
- Florent SAINT-MARTIN à Muriel DE VRIESE
- Mathilde LE LUYER à Emeline LANGLOIS

► **La capacité d'accueil Parcoursup est votée à l'unanimité moins une abstention**

Capacité d'accueil MonMaster

Luc VERDURE

Même principe et mêmes types de tableaux avec les capacités d'accueil des années précédentes ; le constat de la rentrée universitaire actuelle et la CAL (capacité d'accueil globale) et la COL (capacité offerte limitée) : places offertes via le portail MonMaster.

Les variations sur la COL sont des ajustements. Il y a 2 ou 3 ans, une fixation avait été faite par défaut de la COL à hauteur de 70 % de la CAL. Ensuite, les formations avec l'expérience des recrutements, commencent avec une valeur légèrement différente ; sachant qu'au fur et à mesure du processus, cette COL – en termes de données d'appel – peut être augmentée.

Sur le tableau des AI : concernant ces COL, quelques variations minimales. Concernant la CAL, quelques variations apparaissent (en rouge sur le tableau) en master « droit des affaires ». Pour « justice, procès, procédure », une partie des activités pédagogiques est par groupe de 2 donc préférence a été donnée à un nombre pair. C'est l'exemple d'un critère qui peut amener à modifier une capacité d'accueil. Ces capacités d'accueil doivent toujours être mises en regard des inscrits de l'année actuelle et voir si cela peut poser problème ou pas.

Le tableau suivant concerne les sciences et techniques avec des modifications au niveau du master « ARPA » et « COSME » (arômes ; parfums ; cosmétiques). La formation « chimie XL CHEM » (unité d'école universitaire de recherche) qui permet un accompagnement spécifique (1 étudiant par parcours) n'est pas reconduite car le financement ANR a été stoppé cette année. Les 2 places ont été reportées : 1 sur ARPA et l'autre sur COSME.

Concernant HetS : pas de modification de la capacité d'accueil. Les chiffres (en rouge) sur le master « intervention et développement social ». C'est un master particulier ; fait essentiellement en formation continue en lien avec l'IFEN et ouvert un an sur deux (1 an les master 1 / 1 an les master 2). Actuellement, les étudiants sont en master 2. Les master 1 reviennent donc l'année prochaine avec une capacité d'accueil renouvelée à 20. Cela explique le chiffre de 0 est master 1 cette année.

Pas de modification de la capacité d'accueil des autres formations.

François MARIN

Sur le Master Mention « Génie Civil » : 2 lignes apparaissent dont la deuxième est « par apprentissage ». L'apprentissage en génie civil a ouvert récemment, en complément de la formation initiale. Le tableau présenté montre 11 inscrits en 2025 et une capacité de 12 pour 2026. L'apprentissage a ouvert cette année en Master 2 pour 3 parcours de cette Mention, en complément de la Formation Initiale. Pour quelle raison la capacité pour 2026 n'est-elle supérieure que d'une inscription alors que l'effectif en apprentissage devrait probablement être croissant ?

Luc VERDURE

Ceci est technique et lié aux paramétrages du portail. La COL initialement marquée peut être modifiée en cours de processus. Toujours à la hausse car elle ne peut pas être diminuée et cela se fait en fonction des dossiers, lors du processus d'acceptation des étudiants. On était à 8 en M1 l'année dernière. On est à 11 et on peut espérer une trajectoire montante.

Georges BARAKAT

Qu'est-ce qu'une formation Master par apprentissage ? Pourquoi certains Master sont marqués « par apprentissage » et d'autres pas ?

Luc VERDURE

Pour de nombreux Master, l'apprentissage est à partir de M2. Tous ceux à partir du M1 apparaissent puisque les étudiants qui vont postuler doivent le voir sur « MonMaster ». Ensuite, il existe le principe de formation candidatable, soit c'est considéré en bloc, soit c'est considéré comme deux formations différentes en fonction des Master. Le candidat dispose d'un certain temps pour trouver une entreprise, entre le moment où il est accepté et le moment où il va être inscrit. S'il n'en trouve pas, il en perd le bénéfice sauf s'il a postulé sur la partie initiale et sur la partie apprentissage et qu'il a été pris dans les deux. A ce moment là, il perd le bénéfice du recrutement via la formation d'apprentissage mais garde le bénéfice du recrutement via la formation initiale. Si dans les 3 mois suivants, le candidat n'a pas trouvé d'entreprise et qu'il n'a pas été admis en formation initiale, il n'a plus rien.

Georges BARAKAT

Dans certains secteurs de formation, la présentation est pyramidale jusqu'au bac + 5 et dans d'autres, c'est une pyramide inversée : c'est étonnant.

Remarque que reçoit Luc VERDURE.

François MARIN

Quelle est la date limite précise (administrativement) pour avoir trouvé un apprentissage ?

Luc VERDURE

La durée maximale est de 3 mois après une inscription. Il faut tenir compte des périodes en entreprise et si une période a déjà eu lieu pour que le cursus puisse se poursuivre. Cela diverge éventuellement à certains moments.

Luc VERDURE

Réponse donnée à la question de l'absence de l'ISEL sur les tableaux : l'ISEL est régi par la CTI. Ce n'est pas au niveau du CA que la capacité d'accueil se vote.

Jean-Noël CASTORIO

donne lecture de la délibération sur la capacité d'accueil MonMaster.

- **La capacité d'accueil MonMaster est votée à l'unanimité moins une abstention**

Projets étudiants

Jean-Noël CASTORIO

Ce point est une information. Ce sont des projets avec des subventions inférieures à 4 000 € donc pas de délibération du CA.

Matthias LEPINE

Différents échelons pour financer les projets étudiants ont été mis en place depuis 2 ans. Le premier à hauteur de 1 500 € a besoin d'une validation de la CAPE ; le deuxième entre 2 500 € et 4 000 € nécessite la validation de la CAPE et de la CFVU et au-dessus de 4 000 €, c'est la validation de la CAPE ; de la CFVU et du CA qui est requise.

Le premier projet est une masterclass avec Fatima DAAS par le BDE Info Com qui se déroule le 15 janvier 2026 et ouvert gratuitement à tous les étudiants dans le cadre du « Goût des Autres ». L'association a fait une demande de subvention à hauteur de 371 € sur un budget total de 1 236 €. Avis favorable de la CAPE.

Le BDE Info Com a un deuxième projet avec Univ'Art. Plusieurs ateliers (10 étudiants par atelier) parleront de la culture normande sous toutes ses formes les 13 janvier ; 24 février et 9 avril 2026 sur différents sites (Frissard ; Caucriauville ; Maison de l'Etudiant). L'entrée est gratuite. La demande de subvention est de 241 € pour un total de 610 € a été acceptée par la commission.

Plusieurs conférences sur les problématiques liées à l'adolescence est organisée par l'association Alh'Umni Carrières Judiciaires avec un public notamment du secondaire (de janvier à mars 2026). Tous les étudiants sont concernés et peuvent y assister gratuitement. La demande de subvention est de 553,22 € pour un budget de 1 106,45 €. Avis favorable de la commission.

Le projet RHETORICA fête cette année la 14^{ème} édition de son concours d'éloquence. Il se déroulera du 28 janvier au 19 mars 2026. Il est ouvert à l'ensemble des étudiants dont 24 étudiants pourront participer. L'entrée est gratuite pour les étudiants comme pour les spectateurs. L'association a demandé une subvention de 1 500 € pour un budget total de 5 988,17 €. Avis favorable de la CAPE et de la CFVU. L'étudiant lauréat l'an passé était étudiant en informatique. 90 étudiants ont participé à leurs formations pré-concours et une cinquantaine venaient des filières sciences et techniques et ISEL aussi.

STATUTS

Conventions

Perrine DEPORTE

Trois conventions internationales sont présentées.

La première avec King Mongkut University North Bangkok (Thaïlande) : partenariat porté par Damien GUILBERT ; présenté en CORIE le 12 mai 2025 et qui passe au CA après validation du partenaire (d'où ce laps de temps). L'objet du partenariat est la mobilité des enseignants et des doctorants pour initier des actions communes dans la recherche essentiellement. Les ports du Havre et de Bangkok sont confrontés aux mêmes problématiques en matière de décarbonation du transport routier et maritime et souhaitent mener des collaborations sur ces thèmes de recherche.

Le deuxième accord est avec Henan Normal University (Chine). Le partenariat est porté par Alain MIRANVILLE. Il a été approuvé en CORIE le 10 mars 2025. Là encore, il s'agit de mobilités enseignantes et étudiantes essentiellement en master et en doctorat. La volonté des deux universités est de candidater à des programmes nationaux chinois permettant d'organiser des colloques ou écoles pour les étudiants de master et doctorat.

Le dernier accord de coopération est avec l'université Gamal Abdel Nasser de Conakry (Guinée) porté par Mamadou BAILO CAMARA. Avis favorable rendu par la CORIE le 10 mars 2025. Il s'agit de la mobilité des enseignants et des étudiants avec la volonté d'assister la formation en génie électrique de l'université de Guinée pour harmoniser les programmes LMD et soutenir la mise en place ou la consolidation d'activités de recherche en génie électrique dans cette université.

Georges BARAKAT

Des conventions passées en CORIE en mars et mai 2025 ne passent qu'au CA de décembre 2025, pour quelles raisons ?

Perrine DEPORTE

L'université était en attente du retour du partenaire pour la convention proposée.

Jean-Noël CASTORIO

donne lecture de la délibération sur les conventions.

- **Les conventions sont votées à l'unanimité.**

Statuts du Service de Santé Etudiante

Perrine DEPORTE

Un décret de mars 2023 nécessite la transformation du service désormais nommé « service universitaire de santé étudiante » succédant l'ancien service de médecine préventive. Il s'agit aujourd'hui d'entériner les nouveaux statuts de ce SSE dont le cadre est fixé par un décret rigide dont il a fallu faire une application rigoureuse, n'ayant pas une grande marge de manœuvre. Un point est porté à l'attention du CA. Le nouveau modèle SSE est centré sur 3 missions principales : la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux soins de premier recours et la veille sanitaire. Un suivi global de l'étudiant est mis en place. L'ensemble de ces missions vise à assurer un suivi médical psychologique et social des étudiants tout au long de leur parcours. Le SSE peut également participer aux actions de médecine du sport et de prévention des personnels, selon les moyens disponibles (pas d'obligation dans ce sens). En mettant en place ces SSE, les établissements ont la possibilité de créer des centres de santé ou non. L'ULHN a fait le choix de ne pas créer un centre de santé au sens du Code de l'éducation mais bien un service de santé étudiante. Un centre de santé assure des consultations médicales sur site ou par téléconsultation avec des médecins généralistes. Notre SSE se concentre sur les missions définies par les statuts. Il assure notamment l'organisation d'une veille sanitaire ; l'organisation de l'accès aux soins de premier recours pour les étudiants et la coordination des actions de prévention et de promotion de la santé. Des partenariats sont conclus ou en cours de conclusion avec des acteurs du territoire comme l'ESADHAR et Sciences Po afin d'accueillir leurs étudiants dans notre service de santé.

En préambule, on a le cadre du service de santé étudiante. On y rappelle le décret et les obligations. Le titre 1 rappelle les missions du SSE : prévention ; accès aux soins de premier recours ; veille sanitaire. Il est précisé les actions concrètes menées auprès des étudiants. Il existe des missions élargies : on prévoit la possibilité pour le SSE de devenir un centre de santé sur décision de l'université et de participer, selon les moyens disponibles, aux actions de médecine du sport et de prévention des personnels. Il existe également des missions ponctuelles : la possibilité d'une gestion de dispositifs d'urgence et d'alertes sanitaires.

Le titre 2 est sur l'organisation : le SSE est dirigé par un directeur, médecin nommé par le président de l'université après avis du CA. Il est choisi prioritairement parmi les médecins qualifiés en santé publique, à défaut parmi d'autres spécialités médicales. Ses missions sont de mettre en œuvre les missions du service, de définir ses orientations en fonction des besoins de santé du territoire et de les soumettre pour approbation à la CFVU. Il peut être consulté par les instances universitaires sur toute question relative à la santé étudiante et présente chaque année un rapport d'activité au président de l'université.

Un conseil de SSE doit être mis en place. En formation élargie, il est proposé que le conseil se compose de 19 membres délibérants représentant l'université, le service de santé, les personnels, les étudiants et des personnalités extérieures ainsi que de membres invités sans voix délibérative. Le remplacement des membres suit les mêmes modalités que leur désignation et le président peut inviter des intervenants extérieurs selon les sujets à l'ordre du jour. Les missions sont de définir les besoins de santé étudiante et d'organiser la concertation dans le champ de la santé étudiante. Les réunions auraient une périodicité de 2 fois par an. Dans sa formation restreinte, il est proposé qu'il regroupe le président de l'université ou son représentant, le directeur du service, le vice-président étudiant du

Conseil Académique ainsi que des membres du personnel médical et infirmier. S'y ajoutent des représentants des personnels administratifs, techniques et sociaux, des enseignants, des étudiants et deux personnalités extérieures. Le remplacement des membres suit les mêmes modalités que leur désignation et le président peut inviter des intervenants extérieurs selon les sujets à l'ordre du jour. Le conseil restreint est consulté sur les moyens mis à disposition du service, avant leur adoption par le conseil d'administration de l'université ou de l'établissement de rattachement. Il examine également le rapport annuel d'activité du service et le cas échéant, les conventions conclues avec d'autres organismes extérieurs. Il se réunit 1 fois par an.

Ensuite, sont expliquées les modalités du déroulement de chaque conseil. C'est le président qui fixe l'ordre du jour et le communique aux membres à l'avance. Les membres peuvent proposer des questions avant le conseil et le président dirige les débats. Le conseil ne peut siéger que si la majorité des membres est présente ou représentée et les décisions sont prises à la majorité avec voix prépondérante du président. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde réunion est organisée et les décisions sont alors adoptées à une majorité renforcée. Chaque membre peut donner une procuration à un autre membre de la même instance. Enfin, un article est prévu pour la modification des statuts.

Georges BARAKAT

Pourquoi le choix du SSE a été fait et pas celui d'un centre de santé ? Dans un centre de santé, peut-on recruter un gynécologue comme on recrute un médecin généraliste ?

Juliette LE LUYER

Les statuts présentés sont la première étape sur la trajectoire vers un centre de santé. La différence importante entre les statuts actuels d'un SSE et un centre de santé, est le fait qu'un centre de santé a un accord avec la CPAM. Le personnel médical (le médecin en l'occurrence) a une possibilité de prescription avec une capacité à pouvoir obtenir un boîtier « carte vitale » qui permet le remboursement des consultations directement. Avant d'arriver à cette étape, il existe un certain nombre de préalables. On doit d'abord passer par les statuts SSE pour consolider notre projet avant de rencontrer la CPAM. Derrière ce label « centre de santé », un certain nombre d'obligations sont à remplir comme l'ouverture à la population ou à la prise de gardes au niveau de la communauté médicale de l'endroit où est implanté ce centre de santé.

Georges BARAKAT

Ceci est d'autant plus intéressant ... de nombreuses personnes sont en galère. C'est une dépense intéressante de notre fonds de roulement.

Juliette LE LUYER

C'est pour cela qu'il faut prendre l'étape intermédiaire avant de consolider tout le projet car en termes d'organisation, de temps d'ouverture, de personnels ... nous ne sommes pas dimensionnés actuellement pour faire face à cette ouverture en centre de santé. Comme il a été expliqué, travailler sur le site Frissard avec des personnels qui puissent venir absorber les effectifs et d'éventuelles évolutions, fait partie du projet global.

Christel BRUMENT

La démographie médicale ne change pas parce qu'on change de nom (SSE ou centre de santé ou dispensaire) ; qu'il y a plus de médecins et qu'on peut recruter plus facilement même si notre établissement est de bonne volonté. Elle informe aussi qu'il y a une modification du statut des infirmières Éducation nationale / enseignement supérieur. Un décret d'application est en attente avec des possibilités de prescription.

Jean-Noël CASTORIO

donne lecture de la délibération sur les statuts du service de santé étudiante.

- Les statuts du service de santé étudiante sont votés à l'unanimité.

Statuts et règlement intérieur de la Faculté des Affaires Internationales

Perrine DEPORTE

Les statuts et le règlement intérieur ont été modifiés en même temps à la FAI.

Des définitions en préambule n'étaient pas reportées dans le texte. Elles ont été supprimées ; n'apportant rien aux statuts. Les paragraphes ont été réorganisés pour plus de cohérence et de lisibilité. Quelques précisions ont été faites et quelques articles ont fusionné. A l'article 5.2, la notion de tiers des membres élus titulaires du conseil en même temps que la dissolution du conseil a été ajoutée pour se conformer au Code de l'éducation. La notion en cas de vacance d'un siège a été ajoutée s'il intervient moins de 6 mois avant le terme du mandat. On ne le renouvelle pas. Ceci se fait dans toutes les instances. Précision a été faite que le scrutin est uninominal, majoritaire à un tour au lieu de deux.

Sur le conseil de faculté, une modification a été faite des paragraphes et l'article ne correspondait plus. Sur l'un des articles, a été visé le Code de l'éducation. A l'article 7.2 a été fait l'ajout en gras sur la diapositive. Concernant les procurations, les étudiants peuvent détenir 2 procurations. Cela a toujours été fait à la FAI et les étudiants ont demandé que cette possibilité soit maintenue. A l'article 7.4, le conseil transmet un recueil de décisions et, dans la mesure du possible, dans un délai de 15 jours. Il n'existait pas de délai auparavant. La suppression de noms de fonction genrés a été faite. Sur le dépôt des candidatures, précision a été donnée que si, après deux tours, il n'a pas été possible d'obtenir la majorité absolue, la majorité relative est requise au 3^{ème} tour. Auparavant, quoiqu'il arrive, c'était la majorité absolue et quelquefois une éventuelle situation de blocage. A été ajouté que le doyen a une voix délibérative lorsqu'il n'est pas membre du conseil et qu'il a aussi une voix prépondérante en cas de partage des voix. A été précisé qu'en cas d'empêchement définitif et jusqu'à l'élection d'un nouveau doyen, qui serait élu pour un mandat complet de 5 ans, l'intérim est assuré par un administrateur provisoire désigné par le président de l'université.

Pour le règlement intérieur, il a été précisé que la composition du conseil de département et la durée de mandat des élus sont prévues par le règlement intérieur du département. Constat a été fait des grandes disparités au niveau de la pratique sur les départements qui forment la FAI ; laissant à chacun la possibilité de définir le périmètre du conseil de département en cadrant néanmoins. En effet, en termes de représentativité, on a obligatoirement les enseignants de l'université, les BIATSS qui sont tous membres de droit. On a aussi des enseignants titulaires de l'offre de formation en langue ; des enseignants contractuels temporaires ; des enseignants-chercheurs contractuels temporaires ; des vacataires et des délégués étudiants. Liberté est donnée de fixer le nombre de personnes qu'ils veulent voir représenter tous ces collègues.

Un changement de temporalité a été effectué. La liste des membres de chaque conseil de département doit être transmise en novembre et non plus en septembre car concernant les représentants étudiants, il était quasiment impossible de pouvoir donner la liste des membres dès septembre. Chaque département adopte son propre règlement intérieur conformément aux statuts et au règlement intérieur de la faculté. En laissant cette marge de manœuvre, on impose tout de même que ce soit présenté en conseil de faculté pour validation. Concernant les compétences des directeurs de département : ils rédigent un relevé de décisions. Une clarification a été faite sur certains termes ou raccourcis des phrases par souci d'une meilleure lecture. Une co-présidence a été prévue dans les sections (demande faite et approuvée par le conseil).

Georges BARAKAT

Est frappé, choqué par ce libéralisme total. Les catégories ne sont pas précisées. Les départements définissent leur périmètre comme ils le souhaitent. Des pourcentages de catégorie en représentation dans les conseils de département ne sont pas définis ... alors qu'on pourrait prendre modèle et recopier

les catégories du CA par exemple. Il est dommage que les collègues n'aient pas pris pour exemple ce qui se passe dans l'ESR public pour reporter ce type d'organisation au sein de leurs composantes. Cela laisse des marges d'interprétation qui vont amener à des conflits. C'était l'occasion d'avoir des textes extrêmement clairs et d'éviter les conflits. Les marges de manœuvre sont énormes sur les pourcentages de représentation. C'est un non-sens total. Son vote sera CONTRE ce texte. On traîne encore les termes de faculté ; de doyen mais on supprime les genres.

Le Président de la commission des statuts

La discussion a été longue sur les statuts et le règlement intérieur. Les textes proposés sont le fruit d'un vote et d'une large majorité (seulement 2 abstentions). Pour déterminer les membres du département, il y a des membres de droit. Un accord avait été pris mais 2 ou 3 collègues s'y sont toujours opposés. Ce qui bloquait le plus était la représentation des étudiants ; certains trouvant qu'il y avait trop d'étudiants dans les départements. Finalement, par une sorte de volonté de compromis, la décision a fait confiance aux enseignants chercheurs des différents départements pour trouver entre eux les solutions les plus adaptées. C'est un texte qui est positif parce qu'il fait confiance aux collègues et qui a été adopté à une large majorité. Ce n'est pas un texte qui fait l'objet d'un conflit à l'intérieur de la FAI. Le CA doit être bien conscient de cela. Il n'y a aucun conflit sur ces statuts et ce règlement intérieur. Il y aura une négociation dans chaque département pour déterminer les règles de fonctionnement.

Georges BARAKAT

N'est pas du tout convaincu. Il maintient les termes qu'il a utilisés. La façon dont le texte a été rédigé en éliminant le côté genré et en gardant des appellations vieillottes. C'est rétrograde. Il maintient ce qu'il a dit. Les catégories ne sont pas définies en pourcentages ce qui fait qu'on peut faire n'importe quoi au sein d'un conseil. Si on peut compter le nombre d'enseignants dans un département, si on peut compter le nombre de BIATSS, si on peut compter le nombre de vacataires ; le nombre d'étudiants en général est bien supérieur à ces catégories citées. On peut donc faire n'importe quoi comme composition de conseil. On ne peut pas faire cela. Il faut que ce soit cadré. Ce texte-là ne cadre rien du tout. Il laisse ouvertes toutes les possibilités. Il trouve cela dommageable pour un fonctionnement démocratique parce que la démocratie a besoin de règles. Là, il n'y a pas de règles. C'est flou.

Le Président de la commission des statuts

Justement, il faut respecter la démocratie. L'adoption de ces statuts a été décidée et votée en conseil de faculté. De ce point de vue, la loi est totalement respectée. Par ailleurs, le fonctionnement des départements va être soumis au conseil de faculté. Il va donc y avoir un contrôle. Quant à la qualification de rétrograde, elle est quand même assez disqualifiante et excessive. Cela a été décidé, non pas pour faire de la discrimination, mais tout simplement pour une facilité de lecture. Il faut aussi se mettre à la page et admettre que les textes administratifs peuvent parfois être rédigés de façon à pouvoir être lus.

Georges BARAKAT

Quand on dit « voté à la majorité », c'est comme si vous aviez effectué une consultation universelle. Ce n'est pas le cas. Il rappelle que, même si un groupe et quel que soit le groupe dans cet établissement, vote quelque chose, le CA dans ce qui relève de ses prérogatives, reste le dernier recours, le dernier décisionnaire. Par conséquent, quand il ne conteste pas le vote des collègues, il conteste leur orientation. Il donne l'exemple que si un vote est fait au Parlement, cela ne veut pas dire que l'orientation est juste.

Le Président de la commission des statuts

Les statuts, le règlement intérieur de la FAI ne font pas l'objet d'un vote universel. Il faut revenir à nos lois et c'est le conseil de faculté qui est compétent pour voter. C'est ensuite soumis au CA. C'est tout.

Jean-Noël CASTORIO

Les deux positions sont assez claires. Elles vont être tranchées par un vote.

Donne lecture de la délibération sur les statuts et le règlement intérieur de la FAI

- **Les statuts et le règlement intérieur de la Faculté des Affaires Internationales sont adoptés avec 2 voix CONTRE**

QUESTIONS DIVERSES

Motion du CA de l'université du Havre sur la suppression des APL à tous les étudiants extracommunautaires non boursiers sur critères sociaux

Le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie exprime son inquiétude face à la récente proposition de supprimer les Aides Personnalisées au Logement (APL), à partir du 1er juillet 2026, pour tous les étudiants extracommunautaires ne bénéficiant pas des bourses sur critères sociaux (Art. 67 du PLF pour 2026).

Cette évolution risque d'avoir un impact significatif sur les conditions de vie des étudiantes et étudiants internationaux dont certains, bien que non boursiers sur critères sociaux, sont en situation de précarité financière. Le coût du logement est en effet un poste prépondérant dans le budget des étudiants. Dans un contexte où la précarité étudiante constitue un enjeu majeur, il apparaît essentiel de garantir à toutes et tous des conditions de vie dignes, compatibles avec la réussite universitaire, et de défendre une université ouverte.

L'Université Le Havre Normandie réaffirme son attachement à l'accueil, à l'inclusion et à la diversité de ses étudiantes et étudiants, quelle que soit leur origine, et rappelle que ces valeurs sont au cœur de la mission de service public de l'enseignement supérieur.

En conséquence, le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie :

- exprime sa préoccupation quant aux conséquences de la suppression des APL pour les étudiants extracommunautaires non boursiers en situation de précarité
- souhaite que l'État garantisse des dispositifs d'aide justes et équitables, ouverts à l'ensemble des étudiants, afin de lutter contre la précarité et de favoriser la réussite de toutes et tous.

Georges BARAKAT

Trouve que l'Union étudiante a fait un travail formidable. La grande majorité concerne des étudiants du continent africain qui ont déjà des difficultés majeures sur le plan financier. La suppression de ces 200 € par mois aura pour conséquence qu'ils devront faire plus d'heures de travail. Il remarque dans ses formations que le travail salarié effectué pour vivre est vraiment contraire à la favorisation de la réussite de l'étudiant.e. Ce n'est rien sur le budget de l'État mais le gouvernement économise quelques millions sur le dos des étudiants étrangers que nous accueillons au travers du ministère des Affaires étrangères. Les conditions de leur réussite sont aggravées. Il invite tous ses collègues à voter ce texte.

Jean-Noël CASTORIO

Précise qu'un amendement avait été déposé pour supprimer cette mesure mais il n'est pas passé. La situation actuelle est celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance, François MARIN CDUH - SGEN-CFDT	Le 1 ^{er} vice-président Jean-Noël CASTORIO
	  Le Premier Vice-Président en charge des projets stratégiques et des moyens Jean-Noël CASTORIO